



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2006  
Français  
Original : anglais

(Suite)

## Soixante et unième session

Point 120 de la liste préliminaire\*\*

### Plan des conférences

## Plan des conférences

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Dans sa résolution 60/236 B du 8 mai 2006, intitulée « Plan des conférences », l'Assemblée générale a adressé au Secrétaire général diverses demandes touchant les questions qui intéressent la gestion des conférences et la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Établi comme suite à ces demandes, le présent rapport porte sur la gestion intégrée à l'échelle mondiale, la gestion des réunions, la gestion dynamique de la documentation, ainsi que sur des questions relatives à la traduction et à l'interprétation. Plus précisément, il contient un certain nombre de propositions intéressant les services de conférence offerts aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, la distribution des documents dans les délais, le contrôle et la limitation de la documentation, la définition dynamique des priorités en matière de traitement de la documentation, la formation du personnel linguistique et la qualité des services linguistiques.

Ainsi que le Comité des conférences en a décidé à sa session d'organisation tenue le 11 mai 2006, le présent rapport unique, qui se veut de synthèse, voudrait faciliter l'examen de toutes les questions relevant de ce point de l'ordre du jour.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* A/61/50 et Corr.1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1	4
II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale . . . . .	2–12	4
A. Harmonisation et normalisation des politiques, pratiques et procédures administratives . . . . .	3–9	4
1. Gestion dynamique de la documentation . . . . .	4	4
2. Calcul des capacités . . . . .	5	4
3. Base de données terminologique commune à l'usage du personnel linguistique . . . . .	6	5
4. Traduction assistée par ordinateur . . . . .	7–9	5
B. Grand projet informatique . . . . .	10–12	5
III. Gestion des réunions . . . . .	13–43	6
A. Calendrier des conférences et réunions pour 2007 . . . . .	13	6
B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence . . . . .	14–40	7
1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et analyse . . . . .	14–23	7
2. Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition . . . . .	24	9
3. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres . . . . .	25–33	10
4. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi . . . . .	34–36	12
5. Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique . . . . .	37–40	12
C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale . . . . .	41–43	13
IV. Gestion de la documentation . . . . .	44–67	13
A. Soumission des documents . . . . .	45–53	14
1. Respect des délais de soumission des documents . . . . .	46–50	14
2. Contrôle et limitation de la documentation . . . . .	51–53	15
B. Traitement et distribution des documents . . . . .	54–61	15
1. Planification des capacités . . . . .	54–56	15
2. Un ordre de priorité dynamique . . . . .	57–59	16
3. Acheminement électronique des documents . . . . .	60–61	16
C. Transparence et responsabilité . . . . .	62–67	17

V.	Questions relatives à la traduction et à l'interprétation . . . . .	68–86	18
A.	Normes concernant la charge de travail . . . . .	68–69	18
B.	Autorévision . . . . .	70–72	18
C.	Comptes rendus analytiques. . . . .	73–80	19
1.	Remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements audionumériques. . . . .	76	20
2.	Réduire le nombre des organes ayant droit à des comptes rendus . . . . .	77	20
3.	Confier au seul Service anglais de traduction le soin d'établir les comptes rendus analytiques. . . . .	78	20
4.	Limiter à 5 000 mots la longueur des comptes rendus analytiques. . . . .	79	20
5.	Éliminer la publication et la distribution des comptes rendus analytiques . . . . .	80	21
D.	Personnel linguistique compétent et services de qualité . . . . .	81–86	21
VI.	Conclusions . . . . .	87	
<b>Annexes</b>			
I.	Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU . . . . .		23
II.	Statistiques de la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation . . . . .		44
III.	Demandes d'organisation de réunions pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale. . . . .		47
IV.	Statistiques relatives à la gestion des documents de présession . . . . .		51
V.	Déclaration issue de la séance à huis clos de la réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications . . . . .		54

## **I. Introduction**

1. L'année écoulée a apporté son lot de difficultés et de motifs de satisfaction. Tout en assurant le service du Sommet mondial en septembre 2005 et de milliers d'autres réunions de par le monde, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mené notablement de l'avant son entreprise de réforme, si bien qu'il est à ce stade tout à fait en mesure de concourir à la réforme générale de la gestion envisagée par les organes intergouvernementaux.

## **II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale**

2. Le projet de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale est allé de l'avant. Les rapports présentés en 2004 et 2005 par les équipes spéciales créées dans le cadre du projet ont permis aux quatre centres de conférence du Département (New York, Genève, Vienne et Nairobi), travaillant ensemble, de dégager, d'harmoniser et de normaliser des politiques, pratiques et procédures administratives. L'entreprise a plus que jamais rapproché les quatre centres de conférence, la confiance et l'esprit d'entente suscités par la concertation permanente, l'approfondissement du dialogue et de la coopération et les résultats concrets enregistrés étant autant d'acquis non négligeables. La gestion intégrée à l'échelle mondiale est toutefois une évolution à favoriser et approfondir si l'on veut rationaliser encore les services de conférence.

### **A. Harmonisation et normalisation des politiques, pratiques et procédures administratives**

3. À leur septième réunion de coordination, tenue à Vienne en juin 2006, les chefs des services de conférence ont dégagé de nouveaux accords dans les domaines ci-après.

#### **1. Gestion dynamique de la documentation**

4. Les quatre centres de conférence ont convenu d'instituer la gestion dynamique de la documentation en sorte de pouvoir respecter pleinement les directives de l'Assemblée générale touchant la distribution dans les délais, le contrôle et la limitation de la documentation. À cette fin, ils ont décidé de soumettre le traitement des documents au système de créneaux fondé sur la règle des 10, 4 et 6 semaines ou d'autres normes, comme celle des 8, 4 et 4 semaines retenue par certains organes intergouvernementaux. Ils ont également décidé de faire respecter strictement le nombre limite de pages et de gérer par anticipation l'octroi de dérogations aux départements auteurs, de sorte que la limite de 16 pages et celle de 20 pages soient respectées dans toute la mesure du possible, sans sacrifier la qualité des documents, le Sous-Secrétaire général du Département, autorisé à cet effet par le Secrétaire général, ayant qualité pour décider en dernier ressort de l'opportunité d'accorder une dérogation.

#### **2. Calculs des capacités**

5. Les responsables des quatre centres de conférence se sont entendus sur les formules standard à utiliser pour évaluer les capacités de traduction, d'interprétation

et d'édition, sachant l'intérêt qu'il y avait de disposer de prévisions fiables et à jour des capacités « permanentes » des différents services du Département qui concourent au traitement de la documentation pour pouvoir doter ces services de ressources en personnel qui leur permettent, autant que possible, de faire face aux fluctuations de la charge de travail, et leur donner les moyens supplémentaires dont ils auraient besoin selon la formule la plus économique possible, y compris en répartissant la charge de travail entre centres de conférence.

### **3. Base de données terminologique commune à l'usage du personnel linguistique**

6. Étant convenus de l'intérêt de coordonner les travaux d'ordre terminologique, les responsables ont décidé de créer à cette fin une base de données terminologique centrale et un conseil de coordination de la terminologie, l'idée étant à terme de réserver à chaque centre des champs d'étude selon ses domaines de spécialisation et ses langues, les autres lieux d'affectation devant, une fois ces domaines de spécialisation définis, s'en remettre au centre compétent pour éviter ainsi toutes divergences et confusion dans les choix d'ordre terminologique.

### **4. Traduction assistée par ordinateur**

7. Les quatre centres de conférence ont convenu que le moment était venu d'encourager la traduction assistée par ordinateur (TAO) et d'en élargir l'utilisation, chaque lieu d'affectation devant recenser les documents répétitifs, qui par définition se prêteraient à la TAO, et choisir le personnel à y affecter, l'idée étant d'examiner pleinement différentes manières de faire lors de la huitième réunion de coordination des chefs des services de conférence.

8. On retiendra que les accords conclus à chaque réunion de coordination sont censés être revus, contrôlés et actualisés périodiquement, à la lumière de l'évolution des exigences opérationnelles et des réalités nouvelles, l'application de ces accords devant être examinée à chaque réunion de coordination.

9. La gestion intégrée à l'échelle mondiale vise principalement à harmoniser et à normaliser les procédés dans tous les centres de conférence, le but étant de simplifier et d'optimiser les opérations, de mieux répartir les ressources et la charge de travail et de dégager des économies d'échelle. Comme l'Assemblée générale l'a précisé, la gestion intégrée à l'échelle mondiale doit tenir compte des particularités de chaque centre de conférence, y compris la diversité des sources et modes de financement. S'il a vocation à assurer la gestion globale des ressources affectées aux services de conférence dans les quatre centres de conférence, le Département qui n'exerce ni tutelle ni contrôle effectifs sur l'utilisation des fonds communs dans les lieux d'affectation autres que New York entend œuvrer activement à se donner les moyens d'un droit de regard en cette matière.

## **B. Grand projet informatique**

10. La gestion intégrée à l'échelle mondiale requiert une collaboration et une concertation plus étroites entre centres de conférence, ne serait-ce que parce qu'il est nécessaire de pouvoir collecter, consulter et mettre en commun facilement des informations. Pour donner suite à cette exigence et à d'autres recommandations du

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/58/7 et A/59/418) et du Bureau des services de contrôle interne (voir A/59/133), le Département a mis en chantier en 2006 un grand projet informatique, l'idée première en étant de dégager une stratégie informatique qui déboucherait à terme sur une approche uniforme à l'échelle du Secrétariat, laquelle venant appuyer la prise de décisions, donner accès en temps réel à des données partout dans le monde, répondre aux attentes des usagers, cadrerait mieux avec les normes et stratégies informatiques du Secrétariat.

11. Le Département a dressé, avec le concours d'un bureau de conseil, un état des lieux de ses procédés de base et outils informatiques actuels, en vue de recommander des moyens d'améliorer, de normaliser et d'intégrer l'armature et les applications informatiques dans les quatre centres de conférence, de sorte qu'elles cadrent mieux avec ses procédés de base normalisés.

12. Le Département a ainsi commencé par créer un comité de pilotage informatique qui, placé sous la direction du Sous-Secrétaire général du Département et composé de hauts responsables et d'informaticiens de tous les centres de conférence, a pour mission de tracer les orientations de sa stratégie informatique, de prévenir le double emploi et de normaliser les procédés de base ainsi que l'armature et les applications technologiques de manière à réaliser des économies d'échelle, en tenant compte de l'évolution technologique et de la nécessaire conformité avec la stratégie du Secrétariat dans le domaine de l'informatique et de la télématique. Conformément au plan d'action approuvé en juin, trois équipes de projet ont été chargées des tâches ci-après :

a) Mettre en place, dans un délai de six mois à un an, une base de données centrale servant à l'établissement de rapports, dans le but de permettre l'élaboration de rapports et la gestion d'une base de données statistiques à l'échelle du Secrétariat (chef de file : Nairobi);

b) Mieux souder et réaménager le système actuel de gestion des conférences et l'installer sur une plate-forme standard d'accès libre, tenue à jour, commune à tous les lieux d'affectation, dans un délai d'un an (chef de file : Vienne);

c) Faire l'évaluation technique des systèmes internes et du système partagé, le but étant d'uniformiser les systèmes de gestion de la documentation dans tous les lieux d'affectation (chef de file : Genève).

### **III. Gestion des réunions**

#### **A. Calendrier des conférences et réunions pour 2007**

13. Le projet de calendrier des conférences et réunions pour 2007 fera l'objet d'une annexe au rapport du Comité des conférences à l'Assemblée générale.

## B. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

### 1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et analyse

#### a) Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU

14. On trouvera à l'annexe I au présent rapport les statistiques relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2005 ainsi que les indices de conformité et de disponibilité qui renseignent sur la proportion de documents de présession parus dans les délais et l'échelonnement hebdomadaire de leur parution.

#### b) Analyse des statistiques

15. **Taux d'utilisation** : en 2005, le taux d'utilisation global était de 85 %, soit 2 % de plus qu'en 2004 et 8 % de plus qu'en 2003. Cette augmentation s'expliquait par la seule amélioration du taux d'utilisation à New York, ce taux ayant légèrement baissé dans tous les autres lieux d'affectation. On retiendra que pour la première fois, la barre des 80 % a été dépassée à New York.

Centre de conférence	Nombre de réunions										
	A (programmées)	B (additionnelles)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation de services)	*	F (nombre de minutes perdues)	2003 TU	2004 TU	2005 TU	**
New York	1 216	131	261	1 086	195	17	29 860	70	79	83	70
Genève	542	1	15	528	–	–	7 310	89	91	90	90
Vienne	179	2	1	180	–	–	4 185	86	90	87	87
Nairobi	27	–	1	26	–	–	65	95	98	95	95
<b>Total</b>	<b>1 964</b>	<b>134</b>	<b>278</b>	<b>1 820</b>	<b>195</b>	<b>17</b>	<b>41 420</b>	<b>77</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	<b>77</b>

\* Réaffectations de services au profit d'organes apparentés.

\*\* Taux d'utilisation calculé, seules les réaffectations de services au profit d'organes apparentés étant déduites du nombre de séances annulées.

16. L'annexe I renseigne sur les taux d'utilisation des services de conférence relevés pour les différents organes considérés. Pour 2005, les catégories d'utilisation des services demeurent inchangées. En cas d'annulation de séance, la réaffectation des services prévus pour l'organe considéré a été portée au crédit de cet organe (colonne E du tableau), que l'organe bénéficiaire de la réaffectation soit ou non apparenté au premier. La colonne (\*) n'indique que le nombre des réaffectations au profit d'organes apparentés, la colonne (\*\*) faisant apparaître le taux d'utilisation obtenu, les seules réaffectations de services au profit d'organes apparentés étant comptabilisées. En cas d'annulation par un organe qui n'aurait pas d'organes apparentés, la mention « s.o. » serait portée dans cette colonne. Le temps consacré à des réunions informelles ou à des consultations tenues avant l'ouverture ou après la clôture d'une séance officiellement programmée ou en lieu et place de cette séance n'entre pas dans le calcul du temps de réunion perdu, dès lors que ces réunions ou

consultations utilisent les mêmes services que la séance programmée et que le Secrétariat a été averti de leur tenue.

17. Aux fins de comparaison, le tableau ci-après indique, pour la période 2003-2005, les taux d'utilisation pour les organes considérés.

<i>Taux d'utilisation (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
0-19	1	–	1
20-29	–	1	–
30-39	–	–	1
40-49	–	1	–
50-59	9	1	–
60-69	6	4	5
70-79	13	16	11
80-100 et +	41	47	50
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>68</b>

18. Il ressort du tableau qu'en 2005, 74 % des sessions des organes retenues dans l'échantillon ont atteint un taux d'utilisation de 80 % ou plus, contre 67 % en 2004 et 59 % en 2003.

19. **Ratio des séances** : le tableau ci-après indique, pour la période 2003-2005, le ratio des séances des organes retenus dans l'échantillon.

<i>Ratio des séances (pourcentage)</i>	<i>Nombre de sessions</i>		
	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>
10-19	–	–	1
20-29	–	–	–
30-39	1	–	–
40-49	–	–	1
50-59	3	4	2
60-69	4	2	–
70-79	3	3	5
80-89	12	11	7
90-100	47	50	52
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>68</b>

20. Il ressort du tableau qu'en 2005, le ratio des séances a été égal ou supérieur à 80 % pour 87 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon.

21. **Indice de fiabilité de la planification** : le tableau ci-après indique, pour la période 2003-2005, l'indice de fiabilité de la planification pour les organes considérés.

Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)	Nombre de sessions		
	2003	2004	2005
0-39	2	1	5
40-49	–	1	–
50-59	6	4	3
60-69	3	5	1
70-79	5	5	5
80-89	13	12	12
90-100	41	42	42
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>68</b>

22. Ainsi, en 2005, l'indice de fiabilité de la planification a atteint ou dépassé 80 % pour 79 % des sessions des organes retenus dans l'échantillon, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2004.

### Conclusion

23. **En 2005, le taux d'utilisation global est resté nettement au-dessus de la marque des 80 %, par suite de l'amélioration du taux d'utilisation à New York, le nombre de réunions programmées et tenues y ayant augmenté et les réaffectations de services en cas d'annulation de réunions ayant été opérées plus efficacement que l'année précédente. Ces réaffectations sont passées de 48 % en 2004 à 75 % en 2005. Dans l'ensemble, la proportion d'organes dont le taux d'utilisation a atteint ou dépassé 80 % a elle aussi augmenté, passant de 67 % en 2004 à 74 % en 2005. De plus, la planification n'a cessé de gagner en fiabilité.**

## 2. Consultations et correspondance avec certains organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

24. Dans le souci de dégager des moyens d'améliorer le taux d'utilisation des services de conférence comme prescrit par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de la section II.A de sa résolution 60/236 B, le Président du Comité des conférences, épaulé en cela par les responsables de la gestion des conférences et le secrétariat technique concerné, a mené des consultations avec les présidents des organes dont le taux d'utilisation des services mis à disposition demeure en deçà de la norme. Par ailleurs, les consultations en cours entre responsables de la gestion des conférences et les secrétariats techniques des organes en question s'intéressent principalement à la manière dont ces organes ont, dans le passé, effectivement utilisé les services mis à leur disposition, à la durée et au nombre des sessions et aux services affectés. Les ajustements nécessaires à l'occasion de la fourniture effective de services sont étudiés et opérés avec le consentement des organes concernés sans que leur droit à ces services soit remis en cause.

### **3. Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres**

25. Les modalités de prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres n'ont guère changé depuis longtemps. Les installations et services sont fournis dans la mesure des disponibilités, par réaffectation de services non utilisés par des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences, essentiellement par suite de l'annulation de réunions, aucune ressource n'ayant jamais été spécialement affectée à cette fin. Au paragraphe 4 de la section II.A de sa résolution 60/236 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Les statistiques qui figurent à l'annexe II au présent rapport sont ventilées par groupe régional et autres grands groupes à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2005.

26. À New York, les 913 demandes de réunion sans services d'interprétation ont toutes été satisfaites. On a fait droit à 192, soit 80 % des 242 demandes de prestation de services d'interprétation. À Genève, 90 % des 792 demandes de réunion sans services d'interprétation et des 66 demandes de réunion avec services d'interprétation ont été satisfaites. À Vienne, les 417 demandes de salles de réunion ont toutes été satisfaites. Aucune demande de prestation de services d'interprétation n'a été présentée. À Nairobi, les 283 demandes de réunion sans services d'interprétation et les 17 demandes de prestation de services d'interprétation ont toutes été satisfaites.

27. Les stratégies retenues pour satisfaire les demandes de prestation de services d'interprétation, décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/60/93) varient néanmoins d'un centre de conférences à l'autre. À Genève, ces services sont parfois fournis dans la limite des ressources existantes pour autant qu'un préavis suffisant soit donné et que la charge de travail le permette. À Vienne, où il n'y a qu'une seule équipe d'interprètes, les groupes régionaux ne demandent pas de services d'interprétation pour leurs réunions. À Nairobi, outre la réaffectation de services non utilisés par suite de l'annulation de réunions prévues au calendrier des conférences, des donateurs externes fournissent parfois des fonds pour permettre d'assurer à la demande du Programme des Nations Unies pour l'environnement ou du Programme des Nations Unies pour les établissements humains les services d'interprétation jugés indispensables à l'occasion de telle ou telle réunion de groupe régional. À New York, les secrétaires de commissions sont invités à tenir compte des besoins des groupes régionaux en établissant leur programme de travail et à y affecter les services non utilisés; mais cette initiative n'a guère été suivie d'effets, de sorte que la solution première demeure de réaffecter les services non utilisés par suite de l'annulation de séances programmées. On observera cependant que l'utilisation de ces services par les groupes régionaux à New York en 2005 a été en deçà de la norme fixée à 80 % pour les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier, à deux exceptions près.

28. Au paragraphe 8 de la section II.A de sa résolution 60/236B, l'Assemblée générale a noté que l'amélioration du taux d'utilisation global des services de conférence risquait de priver d'autant les réunions de groupes régionaux de ces services, et prié le Secrétaire général d'étudier des moyens novateurs de résoudre ce problème et de lui rendre compte par l'intermédiaire du Comité des conférences.

29. Les consultations menées dans le passé avec les organes qui sous-utilisent systématiquement les services mis à leur disposition et les instances pressantes des responsables des services de conférence à New York avant l'ouverture des sessions des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier expliquent la nette amélioration du taux global d'utilisation des installations et des services d'interprétation, les préavis d'annulation de séances étant souvent donnés au moins une semaine à l'avance. Ainsi, deux solutions sont proposées ci-après.

30. La première solution consisterait à réserver, chaque semaine, des services aux organes qui, d'après le calendrier des conférences et réunions, peuvent y prétendre « selon les besoins ». À l'heure actuelle, neuf organes relèvent de cette catégorie, le Département ayant jusqu'ici pourvu à ces réunions ponctuelles en réservant deux séances par jour à l'Assemblée générale, ou en y affectant les ressources inutilisées du Conseil de sécurité. Dans le passé, l'Assemblée générale n'utilisait guère pleinement les ressources mises à sa disposition. Toutefois, en 2005 et 2006, le volume d'activités de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité a été tel qu'il était parfois impossible de satisfaire la demande des organes de la catégorie « selon les besoins ». Par conséquent, pour se ménager plus de souplesse dans la gestion du calendrier, le Département réserverait deux à trois équipes d'interprètes supplémentaires par semaine aux réunions de ces organes dont le nombre a été de 72 en 2005 et de 71 en 2004. Les services non utilisés seraient comptabilisés comme des annulations et réaffectés aux groupes régionaux. Ainsi, des 3 700 séances prévues au calendrier en 2005, 3 460 seulement ont eu lieu. En théorie, 240 séances, soit jusqu'à quatre par semaine, auraient pu être affectées aux organes qui se réunissent « selon les besoins » car des annulations de séances programmées se sont produites tout au long de l'année, ce qui aurait permis de satisfaire les demandes de services supplémentaires.

31. La seconde solution consisterait à affecter spécialement des ressources et des fonds au service de ces réunions afin de réduire les aléas de la prestation de services à celles-ci. Le Département pourrait leur réserver des services d'interprétation complets ou affecter des services supplémentaires aux organes intergouvernementaux dont les travaux occasionnent un grand nombre de réunions de groupes régionaux et de grands groupes d'États Membres. Le volume de services étant aussi pris en compte dans le calendrier biennuel des conférences et réunions, la prestation des services voulus s'en trouverait moins sujette à aléas. Cette solution nécessiterait des ressources supplémentaires non négligeables. Si l'Assemblée générale souhaitait l'envisager, elle serait saisie d'une estimation des besoins en ressources pour l'exercice biennal 2006-2007, étant entendu que la demande de tels services serait réexaminée à chaque exercice biennal et ajustée, si nécessaire.

### **Conclusion**

**32. La demande de réunions sans services d'interprétation a sensiblement augmenté (34 %) pendant la période allant de janvier à décembre 2005, par rapport à l'année 2004, la demande de réunions par les États Membres à Genève, Nairobi et Vienne s'étant fortement accrue, le volume de la demande étant resté le plus élevé à New York. La proportion de réunions tenues par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation au cours de cette même période a augmenté de 87 %, contre 85 % pour la période précédente.**

33. **S'agissant des moyens novateurs d'assurer le service des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, la première solution permettrait de réduire les aléas de l'entreprise sans qu'il soit besoin de surcroît de crédits, encore que la prestation de services supplémentaires ne serait toujours pas garantie. La seconde solution permettrait de garantir la fourniture de services aux groupes régionaux puisque des ressources y seraient spécialement affectées.**

#### **4. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi**

34. Aux paragraphes 10 et 11 de la section II.A de sa résolution 60/236 B, l'Assemblée générale a rappelé que toutes les réunions des organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi devaient se tenir dans cette ville, sauf dérogation accordée par elle-même ou, en son nom, par le Comité des conférences et découragé vivement toute proposition d'accueillir une réunion qui serait contraire à la règle qui veut que les organes se réunissent à leur siège, dans le cas de l'Office des Nations Unies à Nairobi. En 2005, l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui ont leur siège à Nairobi, se sont strictement conformés à cette règle.

35. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le taux d'utilisation des interprètes à l'Office des Nations Unies à Nairobi a augmenté de 40 % par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 (2002 : 37 %; 2003 : 31 %; 2004 : 48 %; 2005 : 47,4 %; jusqu'au 31 mai 2006 : 51,5 %). Le taux d'utilisation effective y reste élevé, atteignant 96,25 % en 2005 et 100 % jusqu'au 31 mai 2006.

36. Au paragraphe 3 de la section II.B de sa résolution 60/236 B, l'Assemblée générale s'est dite consciente de l'intérêt de la mise à niveau des moyens informatiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui est indispensable au succès de l'entreprise. Dans cette optique, un poste d'informaticien P-3 inscrit au budget ordinaire depuis le premier trimestre de 2006, devrait être pourvu d'ici au troisième trimestre de 2006. La création de ce poste, venant s'ajouter aux autres initiatives prises par le Département de mettre en commun les pratiques optimales et réalisations techniques avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, viendra renforcer les capacités de l'Office.

#### **5. Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique**

37. Au paragraphe 15 de la section II.A de sa résolution 60/236 B, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à étudier les moyens d'accroître l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en gardant à l'esprit les normes minimales de sécurité opérationnelle établies pour les villes sièges.

38. La CEA continue de réfléchir sérieusement à des moyens novateurs d'accroître le nombre d'utilisateurs de ses services de conférence en s'employant notamment à :

a) Faire fond sur l'accord de coopération conclu avec la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en particulier en ce qui concerne la mise en commun des services d'interprétation en vue de réduire les coûts, initiative avantageuse pour les deux institutions aux yeux de la CEA;

b) Établir et renforcer des relations avec d'autres centres et organismes afin de recenser les pratiques exemplaires et de s'en inspirer. À ce sujet, les responsables du centre de conférences d'Addis-Abeba envisagent d'effectuer d'ici à la fin de 2006, une mission exploratoire à Bangkok en vue d'étudier les possibilités de coopération avec le centre de conférences de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

c) Revoir la méthode et les outils utilisés par le centre de conférences d'Addis-Abeba pour établir et analyser les statistiques d'utilisation en tenant compte des activités de tous les autres services d'appui de la CEA qui, sans être directement liés aux services de conférence, utilisent une partie de ces installations (service médical, imprimerie, équipe de communication, salles de formation, Section des services d'information, etc.) et aligner la méthode utilisée pour présenter ces données sur celles des autres centres de conférences de l'ONU.

39. Le taux d'utilisation du centre de conférences d'Addis-Abeba a baissé, de nombreuses réunions prévues en 2005 ayant été annulées.

40. Les entreprises internationales de la place et les établissements universitaires sont désormais autorisés à organiser des manifestations et réunions au centre de conférences d'Addis-Abeba après que les Services de sûreté et de sécurité ont procédé, au cas par cas, aux contrôles de rigueur du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, ce qui devrait contribuer à accroître le taux d'utilisation des services et installations du centre.

### **C. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale**

41. Au paragraphe 7 de la section I de sa résolution 40/243 du 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant ses sessions ordinaires, sauf son assentiment exprès.

42. Chaque année, un certain nombre de demandes de dérogation à cette règle sont déposées. L'usage veut que les demandes soient soumises au Comité des conférences, qui fait une recommandation à l'Assemblée.

43. Les demandes de dérogation déjà reçues d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui souhaitent se réunir au Siège pendant la soixante et unième session de l'Assemblée sont reproduites à l'annexe III au présent rapport, qui fournit aussi des données statistiques pertinentes sur la soixantième session. Les demandes reçues après la soumission du présent rapport feront l'objet d'un additif.

## **IV. Gestion de la documentation**

44. La dynamique du système de gestion qui embrasse tout le cycle de la documentation, qui va du moment où un rapport est demandé par tel organe jusqu'à sa présentation à l'organe intéressé, repose sur la planification précoce, la planification des capacités et la fixation de priorités dynamiques, toutes fonctions dont le Département use simultanément et, forcément avec souplesse, étant donné des circonstances en constante évolution.

## A. Soumission des documents

45. La planification précoce est le fondement de la gestion de la documentation. En fixant des créneaux pour la soumission des documents en fonction des programmes de travail des organes intergouvernementaux, et en pratiquant une gestion dynamique des dérogations, le Département voudrait faire mieux respecter les délais de soumission des documents et mieux prévoir la charge de travail, en sorte d'être mieux à même de traiter les documents et de les distribuer dans les délais, en appliquant au mieux les principes d'économie et d'efficacité.

### 1. Respect des délais de soumission des documents

46. Le Département ayant appliqué strictement les règles relatives aux délais pendant des années et amené progressivement les départements auteurs à s'y plier, les délais de soumission sont de mieux en mieux respectés, même s'ils peuvent l'être encore plus strictement (voir annexe IV.A).

47. On remarquera que si le Département suit la règle de 10-4-6 (les documents sont soumis 10 semaines avant les réunions, traités en quatre semaines et distribués six semaines avant les réunions) pour planifier son travail et en évaluer les résultats, il s'est néanmoins ménagé une certaine souplesse en la matière. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, l'UNICEF et la Division de la promotion de la femme, par exemple, ont opté pour la formule de 8-4-4 pour leurs rapports pré-session, leurs sessions étant plus rapprochées les unes des autres. Dans d'autres cas de soumission tardive, cependant, le Département se trouve souvent face à un dilemme : faire respecter strictement le système des créneaux et encourir le reproche de ne pas ménager aux départements auteurs le temps d'établir les rapports, ou consentir à une soumission tardive par tel département auteur et se trouver en présence de cette incongruité que tel document soumis à temps (c'est-à-dire dans les délais négociés, mais moins de 10 ou 8 semaines avant la réunion) et traité en temps voulu (quatre semaines) serait néanmoins distribué tardivement (moins de six semaines avant la réunion).

48. Qui plus est, un certain nombre de facteurs de retard dans la soumission échappent au Secrétariat. Par exemple, certains documents sont demandés trop peu de temps avant les réunions auxquels ils sont destinés; par ailleurs, il arrive que des États Membres soumettent tardivement tel rapport ou telle contribution demandés, ce qui retarde l'établissement du rapport par le Secrétariat. Ces contretemps viennent mettre à mal l'ensemble du système de traitement des documents.

### Conclusion

**49. Les principes de transparence et de responsabilité commanderaient de ne jamais transiger sur les délais de soumission des documents. En ce qui concerne les documents provenant du Secrétariat, le Département continue d'œuvrer étroitement avec les départements auteurs à améliorer encore la situation.**

**50. Comme les retards résultent souvent de facteurs indépendants de la volonté du Secrétariat, l'Assemblée générale devrait encourager les États Membres à soumettre leurs contributions en temps utile, de sorte que les documents demandés puissent paraître dans les délais.**

## 2. Contrôle et limitation de la documentation

51. Encore que l'on s'accorde à dire qu'il est essentiel de contrôler et limiter la documentation et que le Secrétariat s'y efforce véritablement, il reste encore beaucoup à faire, surtout quand on sait qu'il est des rapports qui ne proviennent pas du Secrétariat (rapports d'organes intergouvernementaux sur lesquels le Secrétariat n'a presque aucune prise) ou qui échappent à la règle de la limitation du nombre de pages (tous les rapports à la Commission du droit international, conformément à une résolution de l'Assemblée générale). En général, les documents volumineux font problème; en effet, il faut plus de temps pour les établir, ce qui en retarde la soumission; en revanche, le Département devant se ménager le temps de les traiter, il doit les recevoir plus tôt. Lorsqu'il est conduit par des impératifs de calendrier à donner la priorité à tels rapports, le Département le fait au détriment de nombre de documents soumis dans les délais, remettant ainsi en cause ses échéances et sa cadence de production, ce qui met à mal le principe de la distribution simultanée.

### Conclusion

52. **L'Assemblée générale devrait réaffirmer les décisions touchant le contrôle et la limitation de la documentation qu'elle a prises dans sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997.**

53. **L'Assemblée générale devrait, par souci de cohérence, envisager aussi de renvoyer à la Cinquième Commission toutes les exceptions aux règles gouvernant la documentation.**

## B. Traitement et distribution des documents

### 1. Planification des capacités

54. Première étape de la planification des capacités, la préprogrammation permet notamment au Département de régler et prévoir la charge de travail de l'année suivante et de la réaménager trimestriellement. La capacité de traiter les documents est calculée en fonction de cette charge de travail prévue, de façon à éviter les retards en période de pointe et le gaspillage de ressources en période creuse. Ces opérations de planification trimestrielle auxquelles le Département procède et dont il tire des enseignements depuis 2005, apparaissent de plus en plus utiles dans la gestion du travail au jour le jour.

55. En uniformisant mieux les capacités des six différents services linguistiques, le Département est mieux à même de réduire les goulets d'étranglement qui sont cause d'inefficacité et de retards considérables accusés dans la distribution simultanée dictée par le principe du multilinguisme. Cette manière de procéder permet également au Département de combiner au mieux les méthodes de traitement de la documentation (services de traduction internes, contractuels ou délocalisés), la planification des capacités, qui, à ce stade, intéresse les seuls services de traduction et la Section du contrôle de la rédaction devant, l'expérience aidant, être étendue à d'autres unités du traitement des documents intervenant en aval.

56. La préprogrammation donne des éléments à la planification des capacités en aval, ces données venant en retour alimenter la préprogrammation, la synergie entre ces deux étapes de la procédure de traitement de la documentation se trouvant ainsi renforcée. On retiendra ici que rapprocher les capacités au volume de travail attendu

n'est pas une science exacte. Étant donné une dynamique intergouvernementale fluctuante par définition, le Secrétariat est conduit par l'impératif d'efficacité à conjuguer la planification des capacités à d'autres moyens.

## 2. Un ordre de priorité dynamique

57. Le Département s'engage à traiter en quatre semaines les documents dont la longueur ne dépasse pas les limites prescrites. Au premier semestre 2006, il a tenu ce pari à 99,6 %, les deux seuls documents qui n'ont pas été traités dans les délais ayant été distribués, l'un, 25 jours et l'autre 20 jours avant la réunion considérée. Ainsi, les documents soumis tardivement ou qui dépassent la longueur prescrite sont désormais seuls à paraître en retard.

58. Si l'on peut parvenir à réduire les fluctuations de la charge de travail en intervenant en amont, on est aussi conduit à opérer sans cesse des ajustements pendant le traitement des documents pour tenir les délais. C'est ainsi que le Département a institué en 2006 un nouveau système de priorités, un rang de priorité étant désormais affecté à chaque document. D'une manière générale, tous les documents urgents, les documents de session, par exemple, relèvent de la catégorie A, les rapports soumis à échéances (documents présession, etc.) étant rangés dans la catégorie B, les documents non prioritaires (publications, etc.) entrant quant à eux dans la catégorie C. Les documents passent d'une catégorie à l'autre à mesure qu'approche leur date d'examen. De même, lorsque du fait de la charge de travail excessive ou de la soumission tardive de documents, il se trouve dans l'impossibilité de traiter tous les documents en quatre semaines, le Département donne la priorité à ceux qui doivent être examinés en premier lieu. Il s'est ainsi donné les moyens de rapprocher de mieux en mieux les capacités de la charge de travail, et de veiller à distribuer dans les délais les documents dont les organes intergouvernementaux ont le plus besoin pour leurs délibérations (voir annexe IV.B).

### Conclusion

**59. Aussi rigoureuse que soit la préprogrammation, il arrive que le volume des documents à traiter dépasse de loin la capacité de traitement, ou encore que des documents soumis en retard, trop longs ou imprévus, viennent bouleverser la planification. L'Assemblée générale devrait autoriser le Département à s'atteler en priorité à réduire les plus gros retards au lieu de s'efforcer de respecter le délai de six semaines, lorsque le volume de documents à traiter est énorme, la capacité de traitement a atteint ses limites, ou encore tels documents sont soumis tardivement, les délais ne pouvant dès lors être respectés.**

## 3. Acheminement électronique des documents

60. Le système de gestion électronique des documents (eDOC), affiné sans cesse, permet désormais d'exécuter diverses fonctions essentielles. À compter de la fin du mois d'août 2006, lorsque le Département aura formé tous les départements auteurs à la soumission électronique de documents, ceux-ci seront à même de soumettre par la voie électronique les documents programmés selon le système des créneaux; le nouveau module de répartition interne mis en place dans les services de traduction et les centraux de traitement de textes fournit, en temps réel, des statistiques de productivité et de gestion précises. En attendant qu'il soit installé sur une nouvelle

plate-forme standard, eDOC peut d'ores et déjà satisfaire la plupart des besoins opérationnels du Département.

61. En ce qui concerne la formation à l'outil informatique, tous les traducteurs maîtrisent désormais au moins une méthode de saisie électronique et un certain nombre d'outils de recherche terminologique et documentaire. En outre, des mesures volontaristes ont été proposées pour améliorer la qualité de la présentation des documents transmis par la voie électronique, dont la mise à jour de la directive d'édition, et l'installation de fonctions d'enrichissement automatique des textes dans eDOC. Autant d'avancées dans le sens de l'avènement de la virtualisation des tâches et opérations du Département.

### **C. Transparence et responsabilité**

62. L'Assemblée générale l'ayant prescrit dans sa résolution 60/236 B, le Département a mis en place un mécanisme permettant d'établir clairement à qui, au Secrétariat, incombe telle ou telle responsabilité, s'agissant de la présentation, du traitement et de la publication des documents.

63. Dans un souci de transparence, fondement du principe de responsabilité, le Département présente tous les ans des rapports complets au Secrétaire général et au Comité des conférences, négocie et arrête les dates de soumission de concert avec les départements auteurs bien avant la rédaction des rapports et adresse à ces derniers des rappels à intervalles réguliers à l'approche des échéances. Depuis 2005, le Département présente des rapports sur la documentation au président de chaque session des organes intergouvernementaux qui produit des documents présession, son souci étant de satisfaire à l'impératif de transparence et de recueillir les vues des organes concernés en vue de mieux répondre à leurs attentes. À la fin de juin 2006, le Département avait présenté 29 rapports et reçu 10 réponses, et aucune critique pour distribution tardive de documents. En outre, à la première alerte, le Secrétaire général adjoint chargé du Département écrit aux présidents ou aux responsables de départements auteurs ou s'entretient avec eux pour parer à toute éventualité. Présidée par le Sous-Secrétaire général du Département, l'Équipe spéciale de suivi de la documentation se réunit aussi régulièrement pour évaluer le travail et les résultats du Département et envisager des mesures d'amélioration.

64. Pour ce qui est de la mise en jeu du principe de responsabilité, le Secrétaire général a retenu le respect des délais de soumission des rapports au nombre des indicateurs de résultat visés dans le contrat annuel qu'il conclut avec tous les chefs de département. Le Bureau des services de contrôle interne a décidé de faire de même dans le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal.

65. Ayant vocation à veiller au bon fonctionnement du système de gestion de la documentation, le Département s'est imposé un régime interne de responsabilité beaucoup plus strict. De plus, en sa qualité de département auteur, il tient compte de la tenue des délais de soumission par les intéressés dans la notation des fonctionnaires qui concourent à l'établissement des documents et n'a enregistré aucune défaillance dans ce domaine. Le Département étant chargé du traitement de la documentation, son groupe de direction procède tous les mois à l'examen des rapports de gestion de la documentation, examen qui est l'occasion de faire le bilan des activités, de cerner les problèmes, d'amener les groupes ou responsables en cause à répondre de toute défaillance, de prendre sans attendre toutes mesures

correctives et de dégager de nouveaux moyens d'anticiper sur les événements. Le Département dresse tous les trimestres le bilan de ses choix, le but étant d'améliorer sans cesse le système de gestion de la documentation.

### **Conclusion**

**66. Désormais bien ancrés dans le Département, les principes de transparence et de responsabilité semblent devoir s'imposer partout au sein du Secrétariat une fois institué le mécanisme recommandé par le Bureau des services de contrôle interne en ce domaine.**

**67. Le Département aurait tout à gagner à recevoir des organes intergouvernementaux en temps voulu leur franche opinion sur ses services de documentation. Le Comité des conférences devrait encourager tous les organes à faire connaître leurs vues.**

## **V. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation**

### **A. Normes concernant la charge de travail**

68. De l'examen des normes actuelles concernant la charge de travail de catégories précises de personnel des services de conférence il ressort que ces normes constituent un moyen unidimensionnel et sommaire de mesurer et de gérer les résultats, l'accent étant mis sur le seul rendement du fonctionnaire. L'une des finalités premières de la réforme en cours dans le Département étant de gérer les diverses activités de manière à en optimiser les fonctions, et compte tenu du caractère multidimensionnel des objectifs du Département, les normes actuelles doivent à l'évidence être complétées par des paramètres plus valables et multidimensionnels de mesure des résultats, tels que le respect des échéances et la qualité des prestations, qui sont de nature à permettre aux États Membres de mieux évaluer les prestations du Département au regard des résultats escomptés, tels qu'ils ressortent du cadre stratégique.

69. L'Assemblée générale lui ayant demandé de dégager une méthode de mesure des résultats dans le sens de l'optimisation des fonctions, le Département propose de lui rendre compte, à intervalles réguliers à compter de 2007, d'autres indicateurs du respect des échéances, de la qualité, du rendement financier et de la satisfaction des attentes. Cette méthode dite du « tableau de bord prospectif », qui privilégierait des paramètres plus ambitieux permettant de mieux rendre compte de l'optimisation des fonctions, permettrait de prendre en temps utile des mesures mieux ciblées pour remédier aux lacunes constatées.

### **B. Autorévision**

70. Résolution après résolution adoptées depuis 1996 sur le plan des conférences ont été pour l'Assemblée générale l'occasion de se préoccuper de ce que le taux d'autorévision dépassait la norme de 45 %, estimant que pour veiller à l'indispensable qualité des traductions il était essentiel de réduire le taux d'autorévision. Or, pratiquée par des traducteurs chevronnés, l'autorévision produit

par hypothèse des traductions de toute première qualité. Les reproches adressés à l'autorévision tiennent le plus souvent à ceci que tel texte a dû être traduit à toute allure en raison des délais ou de sa longueur (ou de ces deux facteurs), les textes longs devant être répartis entre plusieurs autoréviseurs qui, faute de temps, n'ont guère ou pas pu se consulter.

71. Le taux d'autorévision convenable devrait être arrêté par référence à la physionomie, à la somme d'expérience de chaque service et à la nature de sa charge de travail (sujets traités, volume et rythme de travail), autant de facteurs qui peuvent varier dans le temps, selon le lieu d'affectation et le groupe linguistique. Par exemple, le Département exerce d'ores et déjà un contrôle plus strict de la qualité des textes autorévisés en procédant à une vérification systématique par sondage des textes traduits en autorévision. On voudrait que l'approche plus dynamique de la gestion de la documentation résolument suivie par le Département engendre plus de discipline et de prévisibilité dans la soumission des documents par les départements auteurs, ce qui permettrait d'assouplir les délais et, par suite, de faire l'économie de l'autorévision pour respecter des délais serrés.

72. Si l'Assemblée générale n'entendait pas remettre en cause la norme de 45 % d'autorévision, elle serait conduite à revoir le rapport entre le nombre de réviseurs et le nombre de traducteurs dans tous les services de traduction à tous les lieux d'affectation, ce qui l'amènerait vraisemblablement à accroître les effectifs. Le rapport idéal entre le nombre de postes de traducteur et de réviseur est de près de 1 pour 1 (plus précisément de 1,16 pour 1). Il serait peu réaliste d'arriver à ce rapport en éliminant des postes des classes P-4 et P-5, et de réduire ainsi la capacité globale des services de traduction au point qu'ils seraient incapables de faire face à la charge de travail actuelle. La seule solution consisterait à créer des postes P-2/P-3 pour accroître la capacité de travail et à donner ainsi aux services les moyens d'exercer un contrôle de qualité plus rigoureux. À titre d'exemple, si l'on maintient au Siège les 186 postes des classes P-4 et P-5, le rapport idéal supposerait de créer 185 postes des classes P-2 et P-3, soit 65 postes de plus qu'il n'en existe à l'heure actuelle.

### C. Comptes rendus analytiques

73. L'Assemblée générale le lui ayant demandé, le Département a entrepris au Siège, en 2005, de résorber le retard accumulé dans la publication des comptes rendus analytiques et a ainsi sensiblement amélioré la situation : en effet, tous les comptes rendus analytiques des séances tenues en 2005 avaient été publiés au 31 mars 2006; tous les comptes rendus de 2004 l'avaient été au 23 décembre 2005; et tous ceux de 2003 auront été publiés au plus tard en août 2006. Le Département travaille à éliminer, dans l'ordre chronologique inverse, les travaux accumulés qui remontent à 2002 et plus loin dans le temps, pour autant que les ressources le permettent.

74. Par ailleurs, un projet pilote mis en route au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale a permis de publier tous les comptes rendus analytiques de la session ordinaire dans les trois mois qui ont suivi sa clôture. Désormais, une meilleure planification des ressources et une gestion dynamique de la documentation devraient permettre de tenir le cap au Siège grâce aux ressources

actuelles, à condition que le volume et les délais d'exécution de la charge globale de la documentation demeurent essentiellement inchangés.

75. Vu ce qui précède, les incidences pratiques et financières des différentes solutions proposées par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale sa cinquante-neuvième session (A/59/172) sont décrites ci-après.

**1. Remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements audio numériques**

76. Si l'on retenait cette solution, il n'y aurait plus lieu d'établir les comptes rendus analytiques dans la langue de rédaction et de les traduire dans les cinq autres langues, ni, bien entendu, de les imprimer et de les distribuer. En 2005, environ 1 828 jours-personne ont été consacrés à la seule rédaction des comptes rendus analytiques. Il s'agirait en ce cas de préciser à tous les intéressés que seul l'enregistrement des interventions prononcées dans la langue d'origine fait foi et est revêtu de caractère officiel, l'interprétation pouvant être incomplète ou peu fiable.

**2. Réduire le nombre des organes ayant droit à des comptes rendus**

77. En 2005, le Secrétariat a continué d'entretenir les organes ayant droit à des comptes rendus analytiques de la possibilité de renoncer à leur droit ou d'en réduire la demande. Un seul des 37 organes qui ont répondu s'est montré disposé à accepter l'idée d'enregistrements audio numériques de ses débats. La grande majorité des organes (23) tenaient à leurs droits acquis, 12 organes préconisaient la publication provisoire de comptes rendus analytiques dans la langue originale (les autres versions linguistiques pouvant paraître par la suite dans le désordre), et un organe a demandé un complément d'information sur les incidences techniques et budgétaires des options proposées. Plusieurs organes ont souligné l'importance et l'intérêt des comptes rendus analytiques comme comptes rendus officiels de leurs débats et base d'établissement des rapports des comités et des documents délibératoires connexes. Comme les organes consultés sont à l'origine de près de 50 % des comptes rendus analytiques établis en 2005, il y a peu de chance que cette solution soit retenue.

**3. Confier au seul Service anglais de traduction le soin d'établir les comptes rendus analytiques**

78. En 2005, le Service anglais de traduction a rédigé tous les comptes rendus analytiques. Comme ce service assurait déjà la rédaction des comptes rendus de toutes les séances d'organes y ayant droit en dehors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale, l'entreprise n'a eu d'autre incidence financière qu'un surcroît des dépenses au titre du personnel temporaire supplémentaire affecté à la couverture des séances des grandes commissions de l'Assemblée, précédemment assurée par les autres services de traduction. Pour la soixantième session, le personnel temporaire supplémentaire requis a été de l'ordre de 328 journées-personne, pour un coût de 253 870 dollars.

**4. Limiter à 5 000 mots la longueur des comptes rendus analytiques**

79. En 2005, la longueur moyenne des comptes rendus analytiques était de 4 615 mots. Si la longueur moyenne des comptes rendus des grandes commissions de l'Assemblée générale (soit 5 199 mots) ne dépassait pas de beaucoup la longueur

suggérée, les comptes rendus de 122 des 218 séances de grandes commissions ont globalement dépassé cette limite de 301 530 mots, ce qui équivaut à 1 092 jours-personne à l'étape de la traduction. Les rédacteurs ont pour consigne de concilier concision, exactitude et équilibre. S'il est plus difficile de satisfaire à cette triple exigence que d'établir un compte rendu plus long, plus détaillé et moins analytique, le temps consacré à établir des comptes rendus plus brefs se traduirait par un gain important au stade de la traduction.

##### **5. Éliminer la publication et la distribution des comptes rendus analytiques**

80. Cette solution permettrait de réaliser des économies uniquement à la publication et à la distribution, car les comptes rendus seraient encore rédigés dans une langue et traduits dans les cinq autres. Ce coût qui s'établissait à 38 667 dollars pour 2005, est relativement faible rapporté aux coûts globaux occasionnés pour la rédaction, la traduction et le traitement de texte des comptes rendus analytiques.

#### **D. Personnel linguistique compétent et services de qualité**

81. Le Secrétariat cherche sans cesse à améliorer la qualité des services linguistiques. Comme les usagers sont les mieux placés pour juger de la qualité de ses prestations, le Département qui a à cœur de répondre aux attentes de ses clients, réalise régulièrement des enquêtes auprès des organes intergouvernementaux et organise à l'intention des États Membres des réunions d'information semestrielles qui sont l'occasion d'un dialogue sur la qualité des services linguistiques, encore que les États Membres ne se soient guère prêtés à ces initiatives.

82. Le Département a adopté un ensemble de mesures tendant à améliorer la qualité de ses prestations : recruter les meilleurs, arrêter les directives et procédures opérationnelles voulues, fournir les outils et services d'appui appropriés au personnel, et offrir une formation en cours d'emploi ainsi que des stages externes. La révision des traductions et l'écoute des interprétations demeurent les principaux mécanismes de contrôle de la qualité au jour le jour. Les chefs des services linguistiques exercent un contrôle par sondage du travail de leurs collaborateurs toutes classes confondues. De plus, le Département prend très au sérieux toutes plaintes émanant des États Membres au sujet de la qualité des prestations, enquête sur chacune d'elle pour en déterminer le bien-fondé et y donner immédiatement suite et éviter tout nouveau incident.

83. Le Secrétariat doit faire face au défi majeur résultant de la mutation démographique qui s'opère dans ses services linguistiques, plus de la moitié du personnel de certains desquels a moins de cinq années d'expérience. Entre 2006 et 2011, 20 % du personnel linguistique du Siège aura pris sa retraite. En outre, le nombre de candidats aux concours linguistiques de l'Organisation des Nations Unies diminue depuis quelques années, les postes linguistiques à l'ONU semblent exercer un attrait moindre, les universités sont moins nombreuses à offrir des cours adaptés aux besoins de l'Organisation, et les étudiants sont moins nombreux à embrasser l'étude des langues dans les pays où sont parlées certaines des langues officielles de l'Organisation, si bien que le vivier de spécialistes des langues compétents semble devoir se tarir dans un proche avenir.

84. Toutes les organisations intergouvernementales ou organisations régionales sont logées à la même enseigne. Ainsi, la Réunion annuelle interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications, tenue en juin, a adopté une déclaration recommandant d'améliorer les programmes de formation (interne et externe) et de multiplier les programmes d'échange de personnel entre organisations (voir annexe V).

#### **Conclusion**

**85. Améliorer la qualité des services linguistiques et la formation du personnel et reconstituer les effectifs des services linguistiques sera une priorité majeure pour le Département au cours de l'année à venir.**

**86. En collaboration avec d'autres organisations internationales, le Secrétariat participera à des actions de proximité auprès des universités qui forment des professionnels des langues afin de sensibiliser ces établissements aux besoins en personnel des organisations internationales et de les aider à mettre au point des programmes d'études de nature à donner à leurs diplômés les moyens de réussir dans ces organisations.**

## **VI. Conclusion**

87. Les activités du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sont multidimensionnelles, à l'exemple des objectifs à lui assignés par l'Assemblée générale. À la faveur de la grande réforme qui en est à sa cinquième année, le Département a révolutionné sa manière de faire, étant sorti de sa logique de prestation passive de services de conférence pour devenir l'agent dynamique qu'il est désormais. Guidé par un plan d'ensemble cohérent, il est allé résolument de l'avant, ne s'interdisant pas d'opérer les ajustements qui s'imposaient sans méconnaître les objectifs du Secrétariat. Beaucoup a été fait mais il reste du chemin à parcourir. Le Département entend redoubler d'efforts pour mieux répondre aux impératifs du mécanisme intergouvernemental.

## Annexe I

### Statistiques relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU

- A Nombre de séances programmées par un organe donné pour une session;
- B Nombre de séances additionnelles tenues durant la session;
- C Nombre de séances annulées pendant la session;
- D Nombre de séances effectivement tenues;
- E Nombre de réaffectations de services à d'autres organes;
- F Temps perdu du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été écourtées (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes);
- RS Ratio des séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances réservé à un organe donné (pourcentage de D par rapport à A);
- IFP Indice de fiabilité de la planification, à savoir le nombre de séances programmées, diminué du nombre de séances additionnelles et de séances annulées, en pourcentage du nombre total de séances programmées (A moins B moins C en pourcentage de A);
- TU Taux d'utilisation, soit le pourcentage des services de conférence mis à sa disposition que l'organe a utilisés effectivement. Le taux d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A+B) - (C-E) - (F/3)}{(A+B)} = TU$$

Dans ce calcul, on convertit le nombre total d'heures et de minutes perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues.

*Note* : Dans le calcul du taux d'utilisation, on calculera la durée totale des séances en minutes pour les valeurs A, B, C, D, E et F, au lieu du nombre de séances, afin de mieux rendre compte de l'utilisation du temps.

- ICp Indice de conformité – publication : pourcentage de documents de présession publiés conformément à la règle des six semaines, et pourcentage de documents publiés quatre semaines avant le début de la session;
- ID Indice de disponibilité : nombre effectif de documents publiés, pour chaque semaine précédant une session;

- \* Nombre de cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté.
- \*\* Taux d'utilisation calculé, seul le nombre des réaffectations à un organe apparenté étant déduit du nombre des séances annuelles.

Les statistiques sont établies conformément à la méthode adoptée par le Comité des conférences à sa 348<sup>e</sup> séance, le 18 mai 1993.

## A. New York

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Assemblée générale, Cinquième Commission</b>																				
Reprise de la cinquante-neuvième session,																				
7 mars-1 <sup>er</sup> avril 2005	37	31	26	42	26	0	10,15/2,45	114	(54)	94	55	780	0	0	0	0	0	14	14	71
2-27 mai 2005	40	15	12	43	12	0	7,30/4,45	108	33	93	71	735	67	71	2	2	4	0	11	13
Reprise de la cinquante-huitième session,																				
10 mars-2 avril 2004	36	3	5	34	1	0	7,45/9,05	94	78	75	73	1 010	0	0	0	0	23	0	8	69
3-28 mai 2004	38	9	3	44	2	0	8,00/2,10	116	68	91	86	610	65	71	2	4	2	8	0	18
Reprise de la cinquante-septième session,																				
3-28 mars 2003	40	0	7	33	7	4	12,10/6,25	83	83	85	77	1 115	26	26	0	0	0	16	26	32
5-30 mai 2003	38	0	4	34	4	2	8,05/4,20	89	89	89	84	745	18	26	2	6	0	16	18	20
<b>Commission de la condition de la femme</b>																				
Quarante-neuvième session,																				
28 février-11 mars 2005	21	2	0	23	0	s.o.	4,05/1,00	110	90	93	s.o.	305	0	15	0	15	31	23	0	31
Quarante-huitième session,																				
1 <sup>er</sup> -12 mars 2004	20	7	0	27	0	s.o.	6,30/5,00	135	65	86	s.o.	690	9	41	27	5	23	9	9	18
Quarante-septième session,																				
3-14 mars 2003	20	0	0	20	0	s.o.	6,40/4,20	100	100	82	s.o.	660	7	31	12	12	45	7	5	12
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																				
17 mai-15 juillet 2005	83	0	3	80	2	s.o.	6,50/9,30	96	96	92	s.o.	980	s.o.							
4-28 mai 2004	38	0	11	27	7	s.o.	2,30/10,45	71	71	78	s.o.	795	s.o.							
6 mai-18 juillet 2003	103	0	18	85	3	s.o.	8,25/45,15	83	83	68	s.o.	3 220	s.o.							

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Comité des conférences</b>																				
19-27 septembre 2005	10	3	0	13	0	s.o.	3,15/0,15	130	70	91	s.o.	210	50	50	0	0	0	0	0	50
7, 8 et 10 septembre 2004	8	0	0	8	0	s.o.	1,40/0,00	100	100	93	s.o.	100	50	100	0	50	0	0	0	0
8, 10 et 12 septembre 2003	10	0	2	8	2	s.o.	1,50/1,20	80	80	89	s.o.	190	0	33	33	0	0	33	33	0
<b>Assemblée générale, Cinquième Commission</b>																				
Soixantième session, 2005	112	48	21	139	19	12	17,40/18,20	124	38	91	87	2 160	34	49	7	8	3	11	16	21
Cinquante-neuvième session, 2004	113	22	12	123	10	10	28,30/9,00	109	70	89	89	2 250	24	30	2	4	2	7	12	49
Cinquante-huitième session, 2003	109	0	14	95	10	10	28,30/9,00	87	87	85	85	2 250	NA							
<b>Comité du programme et de la coordination, Session d'organisation</b>																				
11 mai 2005	1	0	0	1	0	s.o.	0,20/0,00	100	100	89	s.o.	20	100	100	0	0	0	0	0	0
1 <sup>er</sup> juin 2004	2	0	1	1	1	s.o.	0,15/0,00	50	50	96	s.o.	15	14	57	29	14	29	14	0	0
5 mai 2003	1	0	0	1	0	s.o.	0,15/2,15	100	100	17	s.o.	150	15	31	8	8	38	15	0	15
<b>CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage</b>																				
Quarante-deuxième session, 10-14 janvier 2005 (New York)	10	0	0	10	0	s.o.	3,10/0,35	100	100	88	s.o.	225	50	100	0	0	0	0	0	0
Quarantième session 23-27 février 2004 (New York)	10	0	0	10	0	s.o.	3,10/3,30	100	100	78	s.o.	400	21	22	0	0	0	0	0	78
Trente-neuvième session, 10-14 novembre 2003	10	0	0	10	0	s.o.	2,10/1,30	100	100	88	s.o.	220	50	50	0	0	0	0	0	50

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																				
1 <sup>er</sup> février-22 avril 2005	79	0	4	75	0	s.o.	6,35/10,15	10	95	88	s.o.	1 010	s.o.							
3 février-26 mars 2004	76	0	9	67	4	s.o.	6,45/19,45	88	88	82	s.o.	1 590	s.o.							
4 février-28 mars 2003	73	0	14	59	5	s.o.	6,25/58,40	81	81	58	s.o.	3 905	s.o.							
<b>Comité du programme et de la coordination</b>																				
Quarante-cinquième session, 6 juin-1 <sup>er</sup> juillet 2005	40	4	4	40	4	s.o.	9,35/8,10	100	80	87	s.o.	1 065	25	47	14	8	14	14	4	22
Quarante-quatrième session, 7 juin-2 juillet 2004	40	2	4	38	3	s.o.	8,05/2,30	95	85	89	s.o.	635	8	21	5	8	14	32	11	22
Quarante-troisième session, 9 juin-3 juillet 2003	37	8	3	42	1	s.o.	5,50/2,25	114	70	89	s.o.	495	8	16	3	5	13	21	28	21
<b>Comité des droits de l'homme</b>																				
Quatre-vingt-troisième session, 14 mars-1 <sup>er</sup> avril 2005 (New York)	26	1	0	27	0	s.o.	4,15/6,25	104	96	87	s.o.	640	0	0	0	0	0	0	100	0
Quatre-vingtième session, 15 mars-2 avril 2004 (New York)	30	2	1	31	0	s.o.	4,20/2,05	103	90	90	s.o.	385	69	84	15	0	15	0	0	0
Soixante-dix-septième session, 17 mars-4 avril 2003 (Genève)	30	0	1	29	0	s.o.	3,05/3,15	97	97	90	s.o.	380	36	50	9	5	5	14	14	14

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Assemblée générale, Sixième Commission</b>																				
Soixantième session, 2005	32	1	4	29	4	s.o.	5,20/8,20	91	84	86	s.o.	820	44	55	0	11	11	0	22	11
Cinquante-neuvième session, 2004	38	1	6	33	4	s.o.	7,15/12,20	87	82	78	s.o.	1 155	53	65	6	6	0	6	6	23
Cinquante-huitième session, 2003	48	4	9	43	4	s.o.	8,50/17,20	90	73	74	s.o.	1 570	s.o.							
<b>Commission de statistique</b>																				
Trente-sixième session, 1 <sup>er</sup> -4 mars 2005	8	0	0	8	0	s.o.	3,00/0,35	100	100	85	s.o.	215	14	47	29	4	11	29	14	0
Trente-cinquième session, 2-5 mars 2004	6	2	1	7	0	s.o.	1,55/0,05	117	50	79	s.o.	120	78	90	12	0	6	0	3	0
Trente-quatrième session, 4-7 mars 2003	8	0	2	6	1	s.o.	0,45/1,30	75	75	78	s.o.	135	54	89	14	21	0	0	0	11
<b>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>																				
29 août-23 décembre 2005	151	0	27	124	18	s.o.	4,45/48,55	82	82	82	s.o.	3 220	s.o.							
7 septembre-24 décembre 2004	141	0	28	113	13	s.o.	10,25/33,50	80	80	80	s.o.	2 655	s.o.							
2 septembre-19 décembre 2003	151	0	73	78	30	s.o.	7,05/69,45	52	52	55	s.o.	4 610	s.o.							
<b>UNICEF, Conseil d'administration</b>																				
première session ordinaire																				
17-19 janvier 2005	6	0	0	6	0	s.o.	1,40/1,35	100	100	82	s.o.	195	0	50	0	50	0	0	25	25
19-22 janvier 2004	8	0	1	7	0	s.o.	0,55/3,50	88	88	68	s.o.	285	25	75	50	0	25	0	0	0
13-17 janvier 2003	10	0	4	6	2	s.o.	1,00/1,15	60	60	73	s.o.	135	32	52	12	8	12	28	0	4

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Comité chargé des organisations non gouvernementales</b>																				
5-18 janvier et 9-20 mai 2005	36	7	6	37	3	s.o.	13,30/1,45	103	64	81	s.o.	915	7	30	19	4	13	14	42	0
10-28 mai 2004	30	0	0	30	0	s.o.	13,15/2,25	100	100	83	s.o.	940	5	20	5	10	10	0	5	65
5-23 mai et 15-19 décembre 2003	40	0	2	38	1	s.o.	24,10/7,20	95	95	71	s.o.	1 890	0	0	0	0	0	5	11	16
<b>Commission du développement social</b>																				
Quarante-troisième session, 9-18 février 2005	19	0	2	17	2	0	4,05/7,00	89	89	81	70	665	14	71	0	57	0	0	14	14
Quarante-deuxième session, 4-13 février 2004	16	3	0	19	0	0	6,40/9,35	119	81	71	71	975	43	100	0	57	0	0	0	0
Quarante et unième session, 10-21 février 2003	15	1	4	12	0	0	3,30/7,20	80	67	52	52	650	9	9	0	0	9	27	50	5
<b>Assemblée générale</b>																				
Soixantième session, séances plénières en 2005	129	5	77	57	64		11,40/30,35	44	36	80	32	2 535	50	71	8	13	11	6	4	6
Cinquante-neuvième session, séances plénières en 2004	119	0	39	80	24	0	15,15/25,55	67	67	76	56	2 470	35	51	8	8	4	4	6	35
Cinquante-huitième session, séances plénières en 2003	139	5	57	87	23	4	12,55/20,40	63	55	69	55	2 015								
<b>Assemblée générale, Première Commission</b>																				
Soixantième session, séances plénières en 2005	27	1	4	24	3	0	1,45/11,55	89	81	80	69	820	58	64	3	3	6	3	3	25
Cinquante-neuvième session, séances plénières en 2004	27	1	3	25	0	0	6,00/8,50	89	89	71	71	890	41	47	2	4	8	0	6	39

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
															6	5	4	3	2	1	
Cinquante-huitième session, séances plénières en 2003	28	0	3	25	3	0	4,42/14,25	89	89	78	67	1 120	s.o.								
<b>UNICEF, Conseil d'administration, session annuelle</b>																					
6-10 juin 2005	10	0	0	10	0	s.o.	2,20/4,00	100	100	79	s.o.	380	0	93	0	93	4	4	0	0	
7-11 juin 2004	10	0	1	9	0	s.o.	0,15/0,50	90	90	86	s.o.	65	25	68	36	21	11	4	3	0	
2-6 juin 2003	8	0	0	8	0	s.o.	1,15/1,30	100	100	89	s.o.	165	8	33	4	21	38	13	8	4	
<b>PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, deuxième session ordinaire</b>																					
6-9 septembre 2005	8	0	0	8	0	s.o.	2,00/3,35	100	100	77	s.o.	335	0	24	0	24	24	16	16	20	
20-24 septembre 2004	10	0	0	10	0	s.o.	2,10/2,15	100	100	85	s.o.	265	4	25	21	0	4	4	29	38	
8-12 septembre 2003	10	0	0	10	0	s.o.	3,55/9,40	100	100	55	s.o.	815	13	40	20	7	7	20	13	20	
<b>Assemblée générale, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</b>																					
Soixantième session, 2005	27	1	3	25	3	s.o.	5,10/14,10	93	85	77	s.o.	1 160	65	71	6	0	6	6	6	12	
Cinquante-neuvième session, 2004	27	0	3	24	1	s.o.	6,00/6,05	89	89	78	s.o.	725	47	58	0	11	11	10	5	16	
Cinquante-huitième session, 2003	27	4	4	27	4	s.o.	6,10/12,45	100	70	80	s.o.	1 135	s.o.								
<b>Assemblée générale, Deuxième Commission</b>																					
Soixantième session, 2005	51	5	10	46	5	0	8,00/15,45	90	71	77	68	1 425	57	86	11	18	11	0	0	4	
Cinquante-neuvième session, 2004	55	2	16	41	8	1	9,05/13,20	75	67	73	61	1 345	20	47	10	17	3	17	13	20	
Cinquante-huitième session, 2003	72	7	25	54	7	2	15,40/18,55	75	56	63	56	2 075	s.o.								

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Assemblée générale, Troisième Commission</b>																				
Soixantième session, 2005	65	0	15	50	10	1	9,45/20,15	77	77	77	63	1 800	24	47	11	12	11	14	18	10
Cinquante-neuvième session, 2004	66	0	12	54	5	0	16,30/22,35	82	82	70	62	2 345	27	55	13	15	12	12	3	18
Cinquante-huitième session, 2003	74	0	12	62	4	0	16,55/30,50	84	84	68	62	2 865	s.o.							
<b>Commission de la population et du développement</b>																				
Trente-huitième session, 4-8 avril 2005	10	0	2	8	2	0	5,00/2,10	80	80	76	56	430	45	99	45	9	0	0	0	0
Trente-septième session, 22-26 mars 2004	10	0	2	8	0	0	1,40/0,00	80	80	74	74	100	86	100	0	14	0	0	0	0
Trente-sixième session, 31 mars-4 avril 2003	10	0	3	7	1	1	1,15/3,20	70	70	65	65	275	38	101	38	25	0	0	0	0
<b>Comité des contributions</b>																				
Soixante-cinquième session, 6-24 juin 2005	22	0	5	17	3	s.o.	4,40/7,15	77	77	73	s.o.	715	0	0	0	0	17	0	17	67
Soixante-quatrième session, 7-25 juin 2004	21	0	3	18	1	s.o.	3,05/3,25	86	86	80	s.o.	390	55	77	0	22	11	11	0	0
Soixante-troisième session, 2-27 juin 2003	30	0	4	26	3	s.o.	6,00/9,15	87	87	80	s.o.	915	0	0	0	0	0	0	100	0
<b>Conseil économique et social, Session de fond</b>																				
29 juin-27 juillet 2005 (New York)	43	0	6	37	2	0	8,10/14,40	86	86	73	68	1 370	35	50	3	12	8	11	14	17
28 juin-23 juillet 2004 (New York)	42	1	1	42	1	1	11,25/16,45	88	95	78	78	1 690	23	37	4	10	3	7	6	30

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
30 juin-25 juillet 2003 (Genève)	48	6	1	53	0	s.o.	8,25/18,35	110	85	81	s.o.	1 620	0	0	0	0	100	0	0	0
<b>PNUD/FNUAP, Conseil d'administration, Première session ordinaire</b>																				
24-28 janvier 2005	8	0	0	8	0	s.o.	3,40/2,50	100	100	73	s.o.	390	0	45	0	45	4	4	14	32
27-30 janvier 2004	8	0	2	6	0	s.o.	1,35/0,35	75	75	66	s.o.	130	15	35	20	0	10	15	5	35
20-24 janvier 2003	10	0	2	8	1	s.o.	3,00/3,50	80	80	67	s.o.	410	7	10	0	3	14	7	21	34
<b>UNICEF, Conseil d'administration, deuxième session ordinaire</b>																				
28-30 septembre 2005	6	0	1	5	0	s.o.	0,30/1,20	83	83	73	s.o.	110	0	79	0	79	11	11	4	4
13-17 septembre 2004	10	0	2	8	0	s.o.	2,35/1,50	80	80	65	s.o.	265	8	54	21	25	25	13	0	8
15-19 septembre 2003	10	0	1	9	0	s.o.	1,50/3,10	90	90	73	s.o.	300	0	44	0	44	22	0	11	22
<b>Comité spécial des opérations de maintien de la paix et groupe de travail</b>																				
31 janvier-25 février 2005	33	0	3	30	2	0	13,55/15,40	91	91	67	61	1 775	s.o.							
29 mars-23 avril 2004	38	0	15	23	6	0	4,20/8,00	61	61	65	50	740	s.o.							
27 février-28 mars 2003	44	0	19	25	5	2	4,50/11,05	57	57	56	49	955	s.o.							
<b>Commission du développement durable</b>																				
Treizième session, 11-22 avril 2005	38	5	14	29	7	s.o.	16,50/4,45	76	50	67	s.o.	1 295	0	14	0	14	43	0	43	0
Douzième session, 19-30 avril 2004	29	0	1	28	0	s.o.	5,15/0,55	97	97	89	s.o.	370	25	75	33	17	17	0	0	8
Onzième session, 28 avril-9 mai 2003	28	7	6	29	1	s.o.	9,45/20,00	104	54	57	s.o.	1 785	0	40	40	0	0	0	20	40

	A	B	C	D	E	*	F	RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp		ID					
													6 semaines	4 semaines	Documentation publiée à la fin de la semaine					
															6	5	4	3	2	1
<b>Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation</b>																				
14-21 mars 2005	11	0	5	6	3	s.o.	1,20/3,30	55	55	67	s.o.	290	0	0	0	0	0	0	100	0
29 mars-8 avril 2004	17	1	9	9	3	s.o.	2,25/4,50	53	41	53	s.o.	435	0	0	0	0	0	0	100	0
7-17 avril 2003	16	2	8	10	6	s.o.	2,35/4,05	63	38	77	s.o.	400	0	0	0	0	0	0	0	100
<b>Comité de l'information</b>																				
Vingt-septième session, 18-29 avril 2005	9	0	2	7	1	s.o.	4,00/3,45	78	78	60	s.o.	465	66	100	17	17	0	0	0	0
Vingt-sixième session, 26 avril-7 mai 2004	19	0	8	11	3	s.o.	5,25/5,40	58	58	54	s.o.	665	40	100	40	20	0	0	0	0
Vingt-cinquième session, 28 avril-9 mai 2003	20	0	10	10	5	s.o.	2,55/6,30	50	50	59	s.o.	565	20	60	20	20	40	0	0	0
<b>Conseil économique et social, Session d'organisation</b>																				
1 <sup>er</sup> -4 février 2005	4	2	3	3	0	0	0,35/1,30	75	(25)	38	38	125	0	25	0	25	0	75	0	25
3-6 février 2004	1	1	0	2	0	0	0,15/0,30	200	0	88	88	45	0	0	0	0	40	0	0	60
28-31 janvier 2003	8	0	5	3	3	3	0,30/3,20	38	38	59	59	230	0	0	0	0	0	10	30	30
<b>Conseil économique et social, Reprise de la session d'organisation</b>																				
27-28 avril 2005	4	0	2	2	0	0	0,55/3,45	50	50	11	11	280	86	100	14	0	0	0	0	0
4-5 mai 2004	4	0	2	2	0	0	0,20/3,10	50	50	21	21	210	0	0	0	0	40	0	0	60
29 avril et 1 <sup>er</sup> mai 2003	5	0	2	3	0	0	0,25/0,30	60	60	54	54	50	41	47	0	6	0	18	12	24

\* Réaffectations à des organes apparentés.

\*\* Réaffectations relatives au taux d'utilisation uniquement.

## B. Genève

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6sem	ICp 4sem	ID					6	5	4	3	2	1						
													Documentation publiée à la fin de la																
													semaine																
<b>Comité contre la torture</b>																													
Trente-quatrième session, 2-20 mai 2005	26	-	-	26	-	3.15/0.50	100	100	95	245	42	47	5	-	-	16	32	-											
Trente-deuxième session, 3-21 mai 2004	28	-	-	28	-	4.05/2.05	100	100	93	370	39	43	-	4	17	9	17	4											
Trentième session, 28 avril-16 mai 2003	30	-	3	27	-	3.45/11.50	90	90	73	935	56	60	-	4	22	11	4	-											
<b>Commission du droit international</b>																													
Cinquante-septième session, (première partie) 2 mai-3 juin 2005	35	-	-	35	-	1.05/5.20	100	100	94	385	-	-	-	-	-	-	-	-											
Cinquante-septième session, (deuxième partie) 11 juillet-5 août 2005	31	-	-	31	-	2.25/2.00	100	100	95	265	-	-	-	-	-	-	-	-											
Cinquante-sixième session, (première partie) 3 mai-4 juin 2004	37	-	-	37	-	1.15/3.35	100	100	96	290	-	-	-	-	-	-	-	-											
Cinquante-sixième session, (deuxième partie) 5 juillet-6 août 2004	35	-	1	34	-	0.25/2.10	97	97	95	155	-	-	-	-	-	-	50	50											
Cinquante-cinquième session, (première partie) 5 mai-6 juin 2003	36	-	-	36	-	0.50/3.15	100	100	96	245	-	-	-	-	100	-	-	-											
Cinquante-cinquième session, (deuxième partie) 7 juillet-8 août 2003	39	-	-	39	-	0.50/0.15	100	100	99	65	-	-	-	-	-	-	-	-											

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6sem	ICp 4sem	ID						
													Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Comité des droits de l'enfant</b>																			
Trente-neuvième session, 17 mai-3 juin 2005	28	-	1	27	-	1.45/1.20	100	100	93	185	50	50	-	-	8	17	8	-	
Trente-sixième session, 17 mai-4 juin 2004	26	-	-	26	-	1.30/0.55	100	100	97	145	53	65	6	6	-	12	12	6	
Trente-troisième session, 19 mai-6 juin 2003	28	-	1	27	-	0.35/2.45	96	96	92	200	61	72	-	11	-	6	11	-	
<b>Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</b>																			
Soixante-septième session, 2-19 août 2005	28	-	-	28	-	6.40/0.25	100	100	92	425	35	38	-	3	3	-	-	51	
Soixante-cinquième session, 2-20 août 2004	30	-	-	30	-	4.25/0.10	100	100	95	275	28	31	-	3	-	19	44	-	
Soixante-troisième session, 4-22 août 2003	30	-	-	30	-	4.15/3.30	100	100	91	465	15	19	2	2	36	9	30	4	
<b>Comité des droits économiques, sociaux et culturels</b>																			
Trente-cinquième session, 7-25 novembre 2005	30	-	1	29	-	4.00/0.20	97	97	92	260	42	42	-	-	17	8	17	-	
Trente-troisième session, 8-26 novembre 2004	28	-	1	27	-	4.35/4.05	96	96	86	520	86	100	-	14	-	-	-	-	
Trente et unième session, 10-28 novembre 2003	28	-	1	27	-	2.15/1.20	96	96	92	215	54	69	-	15	15	15	-	-	
<b>Commission des droits de l'homme</b>																			
Soixante et unième session, 14 mars-22 avril 2005	65	-	1	64	-	2.20/9.45	98	98	92	725	33	49	8	8	9	11	12	8	
Soixantième session, 15 mars-23 avril 2004	56	11	2	65	-	3.55/5.35	116	77	92	570	38	48	4	6	8	6	17	13	
Cinquante-neuvième session, 17 mars-25 avril 2003	62	2	-	64	-	5.50/2.05	103	97	96	475	42	58	7	9	7	7	4	7	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6sem	ICp 4sem	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Comité des droits de l'homme</b>																			
Quatre-vingt-quatrième session, 11-29 juillet 2005	29	-	-	29	-	5.55/1.15	100	100	92	430	25	45	6	14	11	31	3	6	
Quatre-vingt-unième session, 5-30 juillet 2004	40	-	1	39	-	3.20/3.35	98	98	92	415	17	23	-	6	11	9	6	23	
Soixante-dix-huitième session, 14 juillet-8 août 2003	38	-	2	36	-	3.05/2.35	95	95	90	340	27	37	5	5	41	-	5	14	
<b>Comité pour l'élimination de la discrimination raciale</b>																			
Soixante-sixième session, 21 février-11 mars 2005	30	-	-	30	-	6.15/2.00	100	100	91	495	68	68	-	-	5	5	11	5	
Soixante-quatrième session, 23 février-12 mars 2004	30	-	-	30	-	5.00/1.55	100	100	92	415	79	86	-	7	-	-	14	-	
Soixante-deuxième session, 3-21 mars 2003	30	-	-	30	-	5.05/1.35	100	100	93	400	63	71	-	8	-	-	8	17	
<b>Comité des droits de l'enfant</b>																			
Trente-huitième session, 10-28 janvier 2005	30	-	2	28	-	1.55/1.35	93	93	89	210	63	89	13	13	6	-	-	-	
Trente-cinquième session, 12-30 janvier 2004	30	-	1	29	-	2.30/4.05	97	97	89	395	85	93	-	8	-	-	-	8	
Trente-deuxième session, 13-31 janvier 2003	30	-	3	27	-	1.20/3.25	90	90	85	285	71	71	-	-	-	6	-	12	
<b>Comité contre la torture</b>																			
Trente-cinquième session, 15-26 novembre 2005	30	-	-	30	-	6.30/4.05	100	100	88	635	43	46	3	-	7	10	13	13	
Trente-troisième session, 15-26 novembre 2004	20	-	1	19	-	1.55/0.35	95	95	91	150	42	42	-	-	-	8	-	33	
Trente et unième session, 10-21 novembre 2003	20	-	2	18	-	2.15/2.00	90	90	83	255	80	80	-	-	-	10	-	10	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6sem	ICp 4sem	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Comité des droits de l'homme</b>																			
Quatre-vingt-cinquième session, 17 octobre-3 novembre 2005	28	-	1	27	-	3.45/3.05	96	96	88	410	33	46	-	13	7	20	20	-	
Quatre-vingt-deuxième session, 18 octobre-5 novembre 2004	30	-	1	29	-	2.35/2.40	97	97	91	315	38	53	10	5	5	10	-	14	
Soixante-dix-neuvième session, 20 octobre-7 novembre 2003	30	-	1	29	-	2.30/4.30	97	97	89	420	35	45	5	5	-	5	25	20	
<b>Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme - Groupe de travail sur les populations autochtones</b>																			
Vingt-troisième session, 18-22 juillet 2005	10	-	-	10	-	2.40/1.05	100	100	88	225	25	50	-	25	-	25	25	-	
Vingt-deuxième session, 19-23 juillet 2004	10	-	-	10	-	3.15/0.40	100	100	87	235	40	40	-	-	30	10	-	20	
Vingt et unième session, 21-25 juillet 2003	10	-	-	10	-	2.35/1.30	100	100	86	245	20	60	-	40	33	-	7	-	
<b>Comité des droits de l'enfant</b>																			
Quarantième session, 12-30 septembre 2005	31	-	2	29	-	1.55/3.00	94	94	88	295	64	71	-	7	-	-	7	14	
Trente-septième session, 13 septembre-1 <sup>er</sup> octobre 2004	30	-	2	28	-	2.10/4.25	93	93	86	395	44	63	13	6	-	19	19	-	
Trente-quatrième session, 15 septembre-3 octobre 2003	30	-	2	28	-	2.00/2.00	93	93	89	240	56	69	-	13	-	6	6	19	
<b>Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme</b>																			
Cinquante-septième session, 25 juillet-12 août 2005	28	1	2	27	-	3.55/3.30	96	89	85	445	24	34	-	10	6	12	18	16	
Cinquante-sixième session, 26 juillet-13 août 2004	30	-	1	29	-	4.25/4.35	97	97	87	540	24	40	8	8	12	10	12	12	
Cinquante-cinquième session, 28 juillet-15 août 2003	30	3	2	29	-	3.40/2.25	104	82	88	365	33	47	2	12	2	13	4	15	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6sem	ICp 4sem	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Conseil économique et social – Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses</b>																			
4-8 juillet 2005	10	–	1	9	–	0.00/1.30	90	90	85	90	36	88	36	16	8	4	–	–	
28 novembre-7 décembre 2005	15	–	2	13	–	0.20/2.25	87	87	81	165	44	56	9	3	15	21	9	–	
5-14 juillet 2004	15	–	–	15	–	0.15/0.25	100	100	99	40	57	83	14	12	12	6	–	–	
29 novembre-7 décembre 2004	13	–	–	13	–	0.30/1.00	100	100	96	90	53	98	29	16	–	–	–	–	
30 juin-4 juillet 2003	10	–	1	9	–	0.15/0.30	100	100	88	45	37	74	22	15	15	–	–	–	
3-10 décembre 2003	11	–	–	11	–	0.00/3.40	100	100	89	220	9	95	43	43	4	–	–	–	
<b>Comité des droits économiques, sociaux et culturels</b>																			
Trente-quatrième session, 25 avril-13 mai 2005	28	–	1	27	–	6.55/3.45	96	96	84	640	86	86	–	–	–	–	–	–	
Trente-deuxième session, 26 avril-14 mai 2004	30	–	1	29	–	4.50/2.55	97	97	88	465	100	100	–	–	–	–	–	–	
Trentième session, 5-23 mai 2003	30	–	1	29	–	4.25/9.00	97	97	82	805	77	93	8	8	–	–	8	–	
<b>Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire – Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>																			
Cinquante-sixième session, 3-7 octobre 2005	10	–	1	9	–	0.55/1.10	90	90	83	125	47	52	5	–	–	5	11	26	
Cinquante-cinquième session, 4-8 octobre 2004	10	–	1	9	–	1.25/3.05	90	90	75	270	36	36	–	–	–	14	14	14	
Cinquante-quatrième session, 29 septembre-3 octobre 2003	10	–	1	9	–	2.40/1.15	90	90	77	235	–	33	–	33	17	50	–	–	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6sem	ICp 4sem	ID					
													Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
<b>CNUCED – Conseil du commerce et du développement</b>																		
Cinquante-deuxième session, 4-14 octobre 2005	20	-	-	20	-	8.15/2.40	100	100	82	655	40	60	10	10	-	10	20	-
Cinquante et unième session, 4-15 octobre 2004	20	-	-	20	-	4.55/5.35	100	100	83	630	7	34	7	20	-	-	40	20
Cinquantième session, 6-17 novembre 2003	20	-	-	20	-	5.05/5.10	100	100	83	615	18	42	12	12	12	-	6	18

## C. Vienne

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Organe international de contrôle des stupéfiants</b>																			
Quatre-vingt-troisième session, 2-13 mai 2005	20	0	0	20	0	0,35/0,00	100	100	99	35	0	0	0	0	0	0	0	0	
Quatre-vingtième session, 17-28 mai 2004	20	0	0	20	0	0,40/0,30	100	100	98	70	3	10	0	0	13	15	8	15	
Soixante-dix-septième session, 26 mai-6 juin 2003	20	0	0	20	0	0,10/0,25	100	100	99	35	6	10	2	2	23	15	11	19	
<b>Organe international de contrôle des stupéfiants</b>																			
Quatre-vingt-quatrième session, 1 <sup>er</sup> -18 novembre 2005	26	0	0	26	0	0,50/0,00	100	100	99	50	0	0	0	0	0	0	0	0	
Quatre-vingt-unième session, 27 octobre-11 novembre 2004	24	0	0	24	0	0,65/0,15	100	100	98	80	4	7	2	0	13	9	4	28	
Soixante-dix-huitième session, 29 octobre-14 novembre 2003	26	0	0	26	0	0,50/0,30	100	100	98	80	6	12	0	6	0	19	15	17	
<b>Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)-Groupe de travail sur l'arbitrage</b>																			
Quarante-troisième session, 3-7 octobre 2005	10	0	0	10	0	2,05/0,10	100	100	93	135	58	58	0	0	19	0	0	3	
Quarante et unième session, 13-17 septembre 2004	10	0	0	10	0	1,55/2,35	100	100	85	270	0	33	33	0	33	33	0	0	
Quarantième session, 23-27 février 2004 (New York)	10	0	0	10	0	3,10/3,30	100	100	78	400	21	22	0	0	0	0	0	78	
Trente-neuvième session, 10-14 novembre 2003	10	0	0	10	0	2,10/1,30	100	100	88	220	50	50	0	0	0	0	0	50	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine						
													6	5	4	3	2	1	
<b>Commission pour la prévention du crime et la justice pénale</b>																			
Quatorzième session, 23-27 mai 2005	19	0	0	19	0	2,30/2,15	100	100	92	285	5	30	14	11	24	4	20	14	
Treizième session 11-20 mai 2004	16	0	0	16	0	5,20/0,05	100	100	89	325	1	25	13	11	6	6	23	12	
Douzième session, 13-22 mai 2003	16	0	0	16	0	4,00/2,50	100	100	86	410	14	42	9	19	23	16	12	5	
<b>Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants</b>																			
Cinquante-troisième session, 26-30 septembre 2005	10	0	0	10	0	0,15/2,30	100	100	91	165	60	80	0	20	0	20	0	0	
Cinquante-deuxième session, 26-30 avril 2004	10	0	0	10	0	0,15/2,45	100	100	94	100	31	62	8	23	0	8	8	23	
Cinquante et unième session, 27-31 janvier 2003	10	0	0	10	0	0,40/2,50	100	100	88	210	100	100	0	0	0	0	0	0	
<b>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique</b>																			
Quarante-huitième session, 8-17 juin 2005	16	2	0	18	0	3,30/4,05	113	88	86	455	0	0	0	0	0	25	0	25	
Quarante-septième session, 2-11 juin 2004	16	0	0	16	0	2,20/0,40	100	100	94	100	7	7	0	0	0	0	21	21	
Quarante-sixième session, 10-20 juin 2003	16	0	1	15	0	4,20/5,00	94	94	74	560	16	32	0	16	16	0	16	0	
<b>Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)</b>																			
Trente-huitième session, 4-15 juillet 2005 (Vienne)	20	0	1	18	0	3,45/1,40	90	95	86	325									
Trente-septième session, 14-25 juin 2004 (New York)	18	0	0	18	0	5,20/3,25	100	100	84	525	26	60	23	11	11	8	8	4	

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
Trente-sixième session, 30 juin-11 juillet 2003 (Vienne)	18	0	0	18	0	2,40/3,50	100	100	88	390	48	74	7	19	11	4	7	0
<b>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique – Sous- Comité scientifique et technique</b>																		
Quarante-deuxième session, 21 février-4 mars 2005	20	0	0	20	0	3,50/5,10	100	100	85	540	5	10	0	5	28	10	10	10
Quarante et unième session, 16-27 février 2004	20	0	1	19	0	3,15/5,05	95	95	81	500	22	38	16	0	16	6	9	9
Quarantième session, 17-28 février 2003	20	0	1	19	0	2,30/9,40	95	95	75	730	9	50	18	23	9	9	4	9
<b>Commission des stupéfiants – comité plénier</b>																		
Quarante-huitième session, 7-11 mars 2005	18	0	0	18	0	9,15/2,10	100	100	79	685	13	38	9	16	26	18	6	6
Quarante-septième session, 15-19 mars 2004	18	0	0	18	0	5,10/4,10	100	100	83	562	26	59	22	11	11	8	8	4
Quarante-sixième session, 8-15 avril 2003	20	0	0	20	0	6,05/2,20	100	100	85	505	34	73	18	21	9	9	5	0
<b>Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique – Sous- Comité juridique</b>																		
Quarante-quatrième session, 4-15 avril 2005	20	0	0	20	0	7,05/12,10	100	100	68	1 155	8	41	8	25	16	8	0	8
Quarante-troisième session, 29 mars-8 avril 2004	18	0	0	18	0	4,40/4,35	100	100	83	550	8	17	8	0	8	8	8	17
Quarante-deuxième session, 24 mars-4 avril 2003	20	0	0	20	0	6,30/7,10	100	100	77	820	22	55	22	11	0	0	11	11

\* Taux d'utilisation crédité à New York.

## D. Nairobi

	A	B	C	D	E	F	RS	IFP	TU	Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
													6	5	4	3	2	1
<b>Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</b>																		
2005	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.							
2004	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.							
2003	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.							
<b>Comité des représentants permanents des Nations Unies pour les établissements humains</b>																		
2005	3	0	0	3	0	0	100	100	100	0	s.o.							
2004	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	s.o.							
2003	5	0	1	4	0	0	80	80	80	0	s.o.							
<b>Conseil d'administration du PNUE</b>																		
Session extraordinaire (2005)	20	0	1	19	0	1,25	95	95	93	65	76	93	17	0	0	0	7	0
Session extraordinaire (2004)	12	0	0	12	0	1,25	100	100	96	85	45	72	25	2	5	15	3	0
Session extraordinaire, 12-15 février 2002	14	0	0	14	0	0	100	100	100	0	38	99	61	0	0	6	18	0
Session extraordinaire 29-31 mai 2000	4	0	0	4	0	0	100	100	100	0	60	120	60	0	0	0	0	0

## Annexe II

## Statistiques de la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres dans les quatre lieux d'affectation

Janvier à décembre 2005

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>New York</b>					
Groupe des États d'Afrique	1	1	–	6	6
Union africaine	25	14	11	102	102
Alliance des petits États insulaires	5	4	1	–	–
Groupe des États arabes	–	–	–	4	4
Groupe des États d'Asie	14	11	3	3	3
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	1	1	0	15	15
Groupe de l'Amérique centrale	–	–	–	5	5
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	24	24
Communauté économique des États de l'Afrique centrale	–	–	–	2	2
Union européenne	–	–	–	12	12
Groupe des 15	1	1	–	–	–
Groupe des 77	39	32	6	502	502
Groupe des 77 sur les questions relevant de la Cinquième Commission	37	33	4	35	35
Groupe des pays en développement sans littoral	8	5	3	–	–
Groupe des pays les moins avancés	2	1	1	1	1
Conseil de coopération du Golfe	7	7	–	–	–
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	36	36
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	14	12	2	3	3
Ligue des États arabes	11	9	2	37	37
Mouvement des pays non alignés	45	34	11	86	86
Organisation de la Conférence islamique	20	16	4	25	25
Groupe de Rio	–	–	–	1	1
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	12	12
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	12	11	1	2	2
<b>Total partiel</b>	<b>242</b>	<b>192</b>	<b>49</b>	<b>913</b>	<b>913</b>

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>Genève</b>					
Groupe des États d'Afrique	4	4	–	94	89
Union africaine	–	–	–	3	3
Alliance des petits États insulaires	–	–	–	11	11
Groupe des États arabes	–	–	–	1	0
Groupe des États d'Asie	2	2	–	88	76
Communauté et Marché commun des Caraïbes (CARICOM)	–	–	–	9	5
Groupe des États d'Europe orientale	2	2	–	52	51
Union européenne	1	1	–	81	72
Groupe des 15	2	1	1	6	5
Groupe des 21	25	24	–	2	2
Groupe des 77 et Chine	5	5	–	87	77
Groupes centraméricains (GRUCA)	–	–	–	10	8
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	9	9
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	14	13	1	142	128
Ligue des États arabes	–	–	–	36	34
Pays les moins avancés	1	0	–	6	5
Mouvement des pays non alignés	–	–	–	19	18
Organisation de la Conférence islamique	9	6	2	49	47
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	1	1	–	87	81
<b>Total partiel</b>	<b>66</b>	<b>59</b>	<b>4</b>	<b>792</b>	<b>721</b>
<b>Vienne</b>					
Groupe des États d'Afrique	–	6	–	84	84
Groupe des États arabes	–	1	–	13	13
Groupe des États d'Asie	–	–	–	40	40
Union européenne	–	2	–	114	114
Groupe des 77	–	–	–	52	52
G–8	–	–	–	3	3
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	6	–	82	82
Réunion des pays ayant le français en partage	–	–	–	1	1
Groupe D (Groupe des États d'Europe orientale)	–	–	–	7	7
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	5	5
Autres groupes régionaux	–	–	–	16	16
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>417</b>	<b>417</b>

<i>Groupe</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>			<i>Réunions sans services d'interprétation</i>	
	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>	<i>Non fournis</i>	<i>Demandés</i>	<i>Fournis</i>
<b>Nairobi</b>					
Groupe des États d'Afrique	14	14	0	12	12
Groupe des États arabes	0	0	0	24	24
Groupe des États de l'Asie et du Pacifique	0	0	0	25	25
Groupe des États d'Europe centrale et orientale	0	0	0	19	19
Union européenne	0	0	0	48	48
Groupe des 77 et Chine	0	0		31	31
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada et Nouvelle-Zélande)	0	0	0	21	21
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	3	3	0	34	34
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	0	0	0	14	14
Réunions de sous-comités	0	0	0	55	55
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>283</b>	<b>283</b>
<b>Total</b>					
<b>Janvier-décembre 2005</b>	<b>325</b>	<b>283</b>	<b>53</b>	<b>2 405</b>	<b>2 334</b>
<b>Janvier-décembre 2004</b>	<b>280</b>	<b>242</b>	<b>38</b>	<b>1 545</b>	<b>1 545</b>

## Annexe III

### A. Demandes d'organisation de réunions pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale

#### 1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

##### Lettre du Président du Comité, datée du 5 juin 2006

Comme vous le savez, l'Assemblée générale, par sa résolution 60/36 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, a de nouveau prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien « de continuer à suivre l'évolution de la situation concernant la question de Palestine et d'en rendre compte, en formulant des suggestions, à elle-même, au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général, selon qu'il conviendrait ». Par la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général « de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il avait besoin pour s'acquitter de ses tâches ».

N'ayant aucune prise sur les événements qui l'intéressent, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime qu'à en juger par le passé, il pourrait être amené à se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale, sans compter la réunion solennelle prévue pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, déjà prévue au calendrier approuvé chaque année.

En ce qui concerne la documentation soumise à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (Supplément n° 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement son rapport chaque année au début du mois d'octobre, avant de le transmettre aux services de traduction et de reproduction.

Cela étant, je demande que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit de nouveau autorisé à se réunir pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale, selon les besoins, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

#### 2. Comité des relations avec le pays hôte

##### Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 18 mai 2006

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir durant la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Cette demande tire fondement du mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI) du 15 décembre 1971, qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque le besoin s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres, et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 60/24 du 23 novembre 2005, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre ses travaux ainsi que le prévoit la résolution 2819 (XXVI), et

de lui en rendre compte à sa soixante et unième session. Compte tenu de la nature de ces travaux et des besoins effectifs des années antérieures, on estime qu'il n'y a lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances seulement.

### **3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

#### **Mémorandum du Secrétaire du Groupe de travail, daté du 30 juin 2006**

Au paragraphe 3 de sa résolution 60/102 relative au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), adoptée à sa soixantième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'aide dont il avait besoin pour mener ses travaux afin d'assurer la sécurité financière de l'Office.

Pour s'acquitter de sa mission, le Groupe de travail a besoin des données les plus récentes sur le budget de l'UNRWA, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises concernant les recettes nécessaires et les contributions prévues pour le prochain exercice. Du fait de sa procédure budgétaire, l'UNRWA n'est pas en mesure de fournir ces informations au Groupe de travail suffisamment tôt pour que celui-ci les examine avant la fin de septembre 2006; or, sans ces éléments importants, le Groupe ne peut pas établir le rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée à sa soixante et unième session.

Cela étant, je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention du Comité des conférences sur le fait que le Groupe de travail demande l'autorisation de se réunir pendant les premières semaines de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

### **4. Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies**

#### **Mémorandum du secrétariat de la Commission, daté du 30 juin 2006**

Nous vous serions fort obligés de bien vouloir demander au Comité des conférences d'approuver, par dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la tenue d'une session d'organisation de la Commission du désarmement, le 27 octobre 2006.

La tenue de la session d'organisation de la Commission au cours de la session de l'Assemblée générale se justifie tant par des raisons pratiques d'ordre politique que par des raisons tenant aux participants. La Première Commission et la Commission du désarmement s'occupent toutes deux de questions touchant le désarmement, et les États Membres participants sont représentés par les mêmes délégations, dont près de la moitié viennent de la Conférence du désarmement qui a son siège à Genève.

La participation des ambassadeurs spécialistes des questions de désarmement aux travaux de la Première Commission donne une occasion exceptionnelle d'examiner et de résoudre non seulement les questions d'organisation, mais aussi les questions de fond qui requièrent une connaissance approfondie du mécanisme de désarmement international et des questions de fond y relatives.

Il va sans dire qu'une session d'organisation d'une matinée ne met guère à contribution les services de conférence.

**5. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

**Lettre du Secrétaire du Comité, datée du 30 juin 2006**

La présente lettre est une demande de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale afin de tenir une séance de travail d'un après-midi en novembre 2006, au cours de la semaine où la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) examinera la question de Palestine, et où le Président du Comité spécial présentera son rapport.

La raison pour laquelle cette réunion est prévue à New York est que cela permettra aux membres du Comité d'examiner les travaux et de procéder à un échange de vues sur les mesures à prendre dans les mois précédant ses consultations prévues à Genève durant une des prochaines sessions du nouveau Conseil des droits de l'homme et son prochain voyage au Moyen-Orient.

**6. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

**Lettre du Secrétaire du Conseil, datée du 6 juillet 2006**

Nous vous saurions gré de bien vouloir demander au Comité des conférences d'autoriser le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à se réunir du 11 au 15 septembre 2006, à titre de dérogation au paragraphe 7 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

La pratique du Conseil d'administration est de tenir trois sessions par an : a) une première session ordinaire en janvier; b) une session annuelle en juin; et c) une seconde session ordinaire en septembre. Il nous faut aussi garder à l'esprit que le calendrier de ces réunions doit être coordonné avec celui des sessions du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Compte tenu des dates de la session annuelle et des délais nécessaires pour rédiger, traduire et distribuer les documents, la seconde session ordinaire ne peut se tenir qu'en septembre, au plus tard, à cause de la session de l'Assemblée générale. Nous avons tenu compte des autres réunions prévues au programme des conférences avant de proposer les dates de la session de septembre.

**B. Informations statistiques**

Le tableau ci-après porte sur les réunions, avec services d'interprétation, tenues au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale par les organes mentionnés ci-dessus.

<i>Organe</i>	<i>Nombre de minutes perdues</i>			<b>Total des minutes perdus</b>
	<i>Nombre de séances tenues</i>	<i>Séances ouvertes en retard</i>	<i>Séances levées avant l'heure</i>	
1. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	70	85	<b>155</b>
2. Comité des relations avec le pays hôte	0			
3. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	15	40	<b>55</b>
4. Commission du désarmement	1	25	120	<b>145</b>
5. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	1	5	–	<b>5</b>
6. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population	0			
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8	85	335	<b>420</b>

## Annexe IV

## Statistiques relatives à la gestion des documents de présession

## A. Respect des délais de présentation des documents programmés au 30 juin

Auteur	2004			2005			2006			
	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)	Nombre total de documents	Documents reçus en retard	Documents prévus mais non reçus au 30 juin (considérés en retard)	Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)
Comité des commissaires aux comptes	1	–	100	1	1	–	14	2	8	29
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	1	1	0	2	1	50	3	2	–	33
Département des affaires de désarmement	1	–	100	1	–	100	–	–	–	–
Département des affaires économiques et sociales	214	77	64	192	66	66	236	81	10	61
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	29	13	55	40	15	63	49	–	–	100
Département de la gestion	92	35	62	92	52	43	96	42	2	54
Département des affaires politiques	19	6	68	24	11	54	24	3	–	88
Département de l'information	7	1	86	8	2	75	9	1	–	89
Département des opérations de maintien de la paix	4	3	25	7	2	71	9	7	–	22
Cabinet du Secrétaire général	–	–	–	1	–	100	–	–	–	–
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	1	0	–	–	–	–	–	–	–
Commission de la fonction publique internationale	32	14	56	30	14	53	29	10	–	66
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	1	–	100	1	1	0	1	1	–	0
Corps commun d'inspection	5	2	60	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	3	3	0	3	3	0	3	1	–	67

<i>Auteur</i>	2004			2005			2006			
	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>	<i>Nombre total de documents</i>	<i>Documents reçus en retard</i>	<i>Documents prévus mais non reçus au 30 juin (considérés en retard)</i>	<i>Nombre de documents pour lesquels les délais ont été respectés (en pourcentage)</i>
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1	1	0	–	–	–	1	1	–	0
Bureau des services de contrôle interne	13	9	31	7	4	43	14	6	–	57
Bureau des affaires juridiques	24	12	50	29	2	93	32	6	–	81
Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	1	–	100	1	–	100	1	–	–	100
Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après tsunami	–	–	–	–	–	–	1	1	–	0
Bureau des commissions régionales à New York	7	–	100	10	3	70	8	2	–	75
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	–	–	–	3	2	33	2	–	–	100
Programme des Nations Unies pour le développement	38	23	39	57	37	35	66	16	14	55
Fonds des Nations Unies pour la population	14	2	86	13	5	62	25	3	1	84
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	1	1	0	1	1	0	1	1	–	0
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	39	18	54	35	5	86	52	6	3	83
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	1	1	0	–	–	–	1	1	–	0
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	40	23	–	43
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1	1	0	1	1	0	2	–	–	100
Université des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	1	–	–	100
Programme alimentaire mondial	2	1	50	2	–	100	2	–	–	100
<b>Total</b>	<b>552</b>	<b>225</b>	<b>59</b>	<b>561</b>	<b>228</b>	<b>59</b>	<b>722</b>	<b>216</b>	<b>38</b>	<b>65</b>



## B. Respect des délais de parution des documents programmés suivant le système des créneaux au 30 juin

	2004	2005	2006
1 Nombre total de documents programmés suivant le système des créneaux	552	561	722
2 Nombre total de documents reçus à temps	327/552 (59 %)	333/561 (59 %)	468/722 (65 %)
3 Nombre total de documents reçus en retard	225	228	254 (y compris 38 documents non reçus)
4 Retard moyen par document reçu	16 jours	17 jours	14 jours
5 Nombre total de documents publiés au 30 juin	505	530	619
6 Documents publiés au moins 6 semaines avant la réunion	191/505 (38 %)	209/530 (39 %)	356/617 <sup>a</sup> (58 %)
7 Documents publiés au moins 4 semaines avant la réunion	338/505 (67 %)	339/530 (64 %)	494/617 (80 %)
8 Documents publiés moins d'une semaine avant la réunion	57	61	30
Délai moyen de production	21 jours	35 jours	15 jours
Documents dont le nombre de pages ne dépassait pas la limite fixée et traités en plus de 4 semaines	8	13	0
9 Non-respect des délais par le Département (documents dont le nombre de pages ne dépassait pas la limite fixée, traités en plus de 4 semaines et publiés moins de 6 ou 4 <sup>b</sup> semaines avant la réunion)	53	55	2

<sup>a</sup> Deux rapports ne sont pas liés aux dates des réunions mais à celles des reprises de session de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Le principe qui veut qu'un document soit publié 4 semaines avant les réunions vaut pour les documents de certains organes intergouvernementaux, compte tenu de leur calendrier des réunions.

## Annexe V

### **Déclaration issue de la séance à huis clos de la réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications**

Les responsables des services linguistiques et de conférence des organisations internationales, réunis à Vienne en juin 2006 à l'occasion de leur réunion annuelle, ont à nouveau affirmé que les services linguistiques et de conférence des organisations internationales conservaient leur vocation de fond irremplaçable.

Ils se sont une fois de plus dits pleinement acquis à l'idée de poursuivre les réformes entreprises dans le sens de la meilleure satisfaction des impératifs majeurs de qualité, de rendement, de respect des délais et de coût-efficacité assignés à leur secteur d'activité. S'autorisant de la somme de leurs expériences, ils ont conclu que l'efficacité et la productivité pouvaient s'accommoder de la qualité des prestations, dès lors que des réformes clairvoyantes s'inscrivant dans la durée – des objectifs clairement définis étant arrêtés pour chaque étape – seraient étayées par des indicateurs fiables, transparents et comparables.

Ils ont souligné que le meilleur atout de toutes les organisations participantes était leur personnel, les initiatives de réforme intéressant les services d'appui linguistique, de conférence et de publication – comme tout autre domaine – devant être l'occasion d'associer le personnel à la conception et à l'exécution de toute réforme, de tirer pleinement parti de son expérience et de son savoir-faire et d'obtenir ainsi les meilleurs résultats.

Les participants se sont félicités des progrès accomplis dans le domaine de l'informatique et de la télématique, qui ont permis d'améliorer la prestation des services à la faveur de la rationalisation et de la modernisation des pratiques de gestion et les méthodes de travail des services linguistiques et de conférence.

Les participants ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes d'établissement des responsabilités clairs et précis dans le cadre d'une budgétisation intégrale axée sur les résultats, de même que l'intérêt de réaliser une évaluation transparente des services fournis, et fait observer que les responsables devaient être dotés des ressources, des pouvoirs et de la marge de manœuvre nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.

Les participants ont réaffirmé qu'il importait d'adopter, en matière de personnel, des politiques rationnelles fondées sur une claire définition des responsabilités et un système de promotion au mérite. Ils ont recommandé que toute politique de mobilité du personnel tienne compte du caractère spécialisé du travail du personnel des services linguistiques et de conférence et de l'importance qu'il y avait de sauvegarder et d'enrichir la mémoire institutionnelle de ces services, et les structures de base bien établies ne devant pas être remises en cause.

Les participants se sont préoccupés de ce que les traducteurs et les interprètes possédant l'expérience et les compétences recherchées par les organisations internationales n'étaient pas légion. C'est pourquoi ils ont estimé qu'il fallait s'employer à rechercher, attirer, recruter et retenir ces cadres qualifiés pour répondre

à la demande actuelle et à venir, à mesure qu'un grand nombre de traducteurs et d'interprètes partent à la retraite.

Les participants ont souligné qu'il importait de développer les talents et compétences des spécialistes des services linguistiques et de conférence. Investir dans la formation du personnel devrait donc figurer au premier rang des priorités. Ils ont en particulier recommandé d'améliorer les programmes de formation interne et externe et de continuer à promouvoir les programmes d'échange de personnel entre organisations.

Ils ont en outre préconisé d'établir une coopération plus étroite entre organisations internationales, universités et autres établissements d'enseignement renommés en vue de promouvoir la formation de spécialistes des services linguistiques et de conférence.

Les participants ont convenu que chaque organisation participante porterait la présente déclaration, qui se veut l'expression des préoccupations, recommandations et engagements communs à toutes les organisations, à l'attention de sa direction, à charge pour celle-ci d'en saisir l'organe directeur compétent si elle le jugeait opportun.

---